

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2021



MESSAGE DE L'EXÉCUTIF	2
FINANCE, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE CULTURE, SPORTS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE	4
SOCIAL ET NATURALISATIONS AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ SCOLAIRE	8
BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SÉCURITÉ	12
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	15
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2021	25
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	33
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	36
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	47
RAPPORT FINANCIER 2021	49
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	56
RENSEIGNEMENTS UTILES	58
GENTHOD PRATIQUE	61
RECOMMANDATIONS	64
PLAN DE LA COMMUNE	66
AUTORITÉS MUNICIPALES	68



MESSAGE DE L'EXÉCUTIF

Chères Gentousiennes, chers Gentousiens,

L'année 2021 a permis aux autorités et à l'administration de votre commune d'initier, de réaliser ou de faire aboutir d'importants projets. La poursuite de la situation sanitaire exceptionnelle, si elle a quelque peu compliqué certains processus, ne nous a pas empêché d'agir avec détermination.

La définition d'une politique raisonnable de levée des déchets, le règlement de la situation des maisons en droit de superficie au Creux-de-Genthod, la réalisation d'un important collecteur au chemin de la Petite-Voie, l'établissement d'un plan de mobilité scolaire, la desserte du chemin des Chênes par la ligne de bus 52, la mise en place d'un accueil pour les jeunes animé par la FASE ou encore le développement des énergies renouvelables sont quelques exemples de l'intensité des activités politiques et administratives de la commune.

L'administration communale s'est enrichie de deux nouvelles collaboratrices qui ont pris leur fonction en janvier et en avril 2021. Il s'agit de Madame Dos Santos comme aide concierge et de Madame Girard comme cantonnière. Ces engagements, approuvés par le Conseil municipal en 2020 dans le cadre du vote sur le budget 2021, ont notamment permis de diminuer les mandats de nettoyage par des entreprises externes et de renforcer l'entretien de nos espaces extérieurs en particulier les espaces publics, de plus en plus sollicités par les aléas climatiques mais également par l'augmentation régulière du transit sur nos routes communales.

Nous pouvons noter avec satisfaction que la collaboration entre l'autorité Exécutive et le Conseil municipal est positive. Ainsi, grâce à la transmission transparente d'informations, la tenue régulière de séances de travail, notamment des commissions, la volonté d'agir en cherchant le consensus plutôt que le passage en force, nous avons pu débloquent certains dossiers hérités de la législature précédente tels que les droits de superficie au Creux-de-Genthod ou la levée des déchets.

Toujours dans le domaine de la collaboration, nos relations avec nos voisins des communes de la rive droite du lac se sont intensifiées permettant à Genthod d'être partie prenante et de faire entendre ses intérêts dans de nombreux projets, tels que la Voie Bleue (traversée en bateau entre Corsier et Bellevue), la Voie Verte (cheminement piétons et vélos entre Versoix et Sécheron), la piscine intercommunale de Pré-Bois, le contrôle du stationnement...

Bien que cette année 2021 ait vu le maintien des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID, l'Exécutif et l'administration ont réussi à proposer à la population une partie des manifestations prévues. Malgré d'importantes perturbations en début d'année, la saison culturelle de Genthod a tout de même pu exister lors du deuxième semestre, il en fut de même pour la fête du 1^{er} août, le vide grenier, Genthod Art et la première phase de l'exposition Open House au parc Lullin (la deuxième phase aura lieu du 11 juin au 28 août 2022).



Enfin, si les résultats des comptes 2020 (+CHF 2,7 millions) et 2021 (+CHF 3,6 millions) montrent une situation financière excédentaire au niveau des recettes, l'Exécutif reste néanmoins très prudent. En effet, les discussions au sein de l'association des communes genevoises ainsi qu'avec le Canton de Genève montrent de manière récurrente la volonté de transférer une partie toujours plus grande des ressources des communes prospères comme l'est Genthod vers des entités, communes et/ou Canton, qui le sont moins. Dans la perspective de tels transferts, l'Exécutif sera très attentif à défendre une vision transparente, équilibrée et juste, permettant avant tout de continuer à délivrer les prestations dont la population de Genthod a besoin.

Joël Schmulowitz | maire
Karen Guinand | adjointe au maire
Andreas Baumgartner | adjoint au maire

juin 2022

FINANCE ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE CULTURE SPORTS ET LOISIRS ENVIRONNEMENT

Joël Schmulowitz | maire



FINANCE, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUE

L'approbation des comptes et des crédits budgétaires supplémentaires 2020 de la Commune de Genthod ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal en sa séance du 04.05.21 et validé par arrêté du Conseil d'Etat en date du 24 juin 2021 comme suit:

Le Département de la cohésion sociale décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020, dans leur intégralité.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 11'065'590.65 aux charges et de CHF 13'814'434.47 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'748'843.82.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'828'843.82 et résultat extraordinaire de - CHF 80'000.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 2'394'531.53 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à CHF 2'394'531.53.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 110'581'817.84.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'014'914.87 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values en-registrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Les comptes communaux 2021 ont également été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal en sa séance du 10.05.22 et feront ultérieurement l'objet d'une décision favorable du département de tutelle de la Commune.

Ces comptes 2021 affichent un réjouissant excédent de revenu de CHF 3'675'653.46 par rapport aux charges, démontrant ainsi s'il l'était encore nécessaire à la fois une bonne maîtrise du budget communal et une santé financière excellente.

Le total du bilan de la commune s'élève au 31.12.21 à CHF 114'393'426.02, soit une augmentation substantielle de plus de 4 millions en l'espace d'une année.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 21% alors que les charges ont été contenues, affichant une diminution de 9%.

Si l'on compare les comptes 2021 avec les comptes de l'année précédente, le total des charges est stable, avec une très légère augmentation de CHF 44'927 représentant 0.4% du total des charges. Les revenus sont quant à eux supérieurs de 7%.

L'excédent de revenus s'explique essentiellement par la production fiscale 2021, supérieure aux prévisions cantonales reçues, ainsi que par les correctifs sur les années antérieures qui ne sont jamais budgétés.

Sondage des entreprises de Genthod sur l'impact du Covid

Dans le difficile contexte sanitaire et économique traversé depuis mars 2020, les autorités communales ont souhaité au printemps 2021 entrer en contact avec les entreprises enregistrées sur Genthod. L'objectif de ce bref sondage était de comprendre nos entreprises locales et mieux évaluer d'éventuels besoins.

Ce ne sont pas moins de 124 entreprises qui sont domiciliées sur la commune. 40 d'entre elles ont répondu au sondage et globalement remercié les autorités pour cette initiative.

Le traitement des réponses a été fait de manière à conserver la confidentialité sur l'identité des entreprises. Il était important de s'assurer que celles-ci avaient pu s'adresser aux organismes légitimes pour demander de l'aide en cas de besoin, que ce soit administratif ou ponctuel.

Droits de superficie du Creux-de-Genthod

L'année 2021 a pu mettre un terme à un dossier qui a agité la commune depuis 2017, lorsqu'il a été annoncé lors de la précédente législature que les droits de superficie ne seraient pas renouvelés.

A fin 2018, le Conseil municipal a donné mandat au maire de racheter les bâtiments aux superficiaires. Le crédit y relatif a été voté le 26 février 2019, qui a soulevé le dépôt d'un référendum contre cette décision. A l'issue d'une votation populaire en date du 24 novembre 2019, le crédit a finalement été refusé.

Dès le début de l'année 2019, les superficiaires ont été reçus individuellement par l'Exécutif afin de connaître leurs volontés spécifiques sur ce dossier. C'est ainsi que quatre superficiaires sur sept ont accepté le rachat de leur bâtiment. Le Conseil a voté les crédits budgétaires nécessaires à l'acquisition de ces quatre bâtiments en date du 10 mars 2020.

En ce qui concerne les trois superficiaires qui ont refusé le montant fixé par les experts pour leur bien, souhaitant la création d'un nouveau droit de superficie, leurs souhaits ont été transmis à la commission Bâtiments et Travaux Publics, qui s'est rencontrée à plusieurs reprises pour élaborer un projet de contrat.

Le travail entrepris dès juin 2020 pour arriver à un résultat a demandé à toutes et tous de l'engagement, de la compréhension et une capacité d'aller vers un compromis constructif.

Les trois propositions de contrat de droit de superficie ont ainsi représenté le meilleur compromis possible, associant la préservation des intérêts de la Commune et les droits des habitants.

Le vote du Conseil municipal du 22 juin 2021 a permis d'octroyer aux habitantes des 25, 35 et 39, route du Creux-de-Genthod un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle n° 884 de la Commune de Genthod, pour une durée de 40 ans.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme culturel

Le début de la saison a démarré très difficilement avec la prolongation des mesures sanitaires qui ont conduit à l'annulation de plusieurs spectacles: Antigone, Théâtre sans animaux, Central Park West.

Mais nous avons tout de même pu jouer plusieurs spectacles avec des jauges restreintes. Ce fût le cas pour le concert de l'Harmonie de Genthod-Bellevue et de Cornebidouille.

Dans ce cadre plutôt restrictif, nous avons été poussés à innover. En effet, pour compenser aux jauges fortement limitées, nous avons organisé deux représentations des spectacles "Dégenre" et "Ma Cuisine intérieure", initiative qui a été très appréciée du public.

Pour ce dernier spectacle, certains ont même pu visionner le spectacle via streaming, une première à Genthod.

Après la pause estivale, les 5 spectacles prévus ont pu être joués avec plus de public, en commençant par la Cantatrice Chauve (revisitée), un concert à 9 cordes de J.S. Bach, la Nouvelle Lune de Fromage pour les petits, Voix Plurielles - une chorale d'amateurs - et enfin pour clore la saison 2021: Khandha Trio, un trio classique.

Une saison qui fût parfois perturbée mais riche et intense. Vivement la saison prochaine.

Open House

Le concept original Open House a été créé par Simon Lamunière. Le but est de présenter des œuvres artistiquement, socialement ou économiquement originales, comportant un programme architectural, notamment pour l'habitat temporaire, modulaire ou de première nécessité.

Ce projet s'est intégré dans le volet culturel que la commission Culture, Sports et Loisirs et la Mairie entendent développer avec l'accueil de concepts novateurs et originaux permettant la mise en valeur de ses espaces publics et de ceux dont elle a la gestion, en vue d'en offrir la découverte et de les dynamiser à l'échelle régionale, nationale et internationale.





La première Session a eu lieu dans le Parc Lullin à Genthod de mai à août 2021. Elle est l'introduction d'une manifestation globale, présentant des structures d'habitat à travers des projets issus du monde de l'art, de l'architecture et du design, réalisés par différentes institutions académiques, universitaires et humanitaires.

Après avoir marché à travers le parc en suivant le parcours des œuvres installées, on pouvait se rendre à la Buvette des Bains du Saugy, créée en parallèle à l'exposition, pour y prendre un verre en toute convivialité.

Afin de faire découvrir cet univers hors du commun et ses significations, une visite guidée a été proposée par la commission Social et Naturalisations aux aînés de la commune en août.

1^{er} août

La fête nationale, qui n'a pu avoir lieu en 2020 en raison du Covid, s'est tenue à Genthod cette année malgré les quelques restrictions sanitaires subsistant lors des derniers assouplissements du Conseil fédéral.

Le cortège et le feu de joie n'ont pu être maintenus. L'ensemble de la manifestation s'est tenue en extérieur, dans une enceinte fermée avec un contrôle d'accès pour limiter le nombre de participants à 500 personnes.

Quant au groupe de musique animant habituellement la fête, il n'a pas été autorisé, ni la danse. Seul un fond sonore musical a pu être entendu. La partie officielle a été honorée de la présence de Madame Simone de Montmollin Œnologue, Conseillère nationale, présidente de l'Union Suisse des Œnologues.

Le repas a été préparé et servi par l'Amicale des Pompiers de Genthod. L'ambiance était au rendez-vous et la fête tout à fait réussie.

La fête de l'Escalade

Après une longue période d'incertitude s'agissant des conditions dans lesquelles la fête pouvait se tenir, elle a pu avoir lieu, sous une forme toutefois quelque peu remodelée et en extérieur uniquement.

Le cortège aux flambeaux a eu lieu, avec la participation fidèle des tambours de Nyon. De nombreux Gentousiens étaient costumés, ainsi que les membres de l'Exécutif – une première!

Les mercenaires d'Armedia, une société de professionnels du spectacle historique, ont proposé des animations, avec des démonstrations d'arquebuses pour petits et grands, un cours de maniement d'épée dispensé aux jeunes recrues désignées volontaires et, enfin, l'affrontement de deux mercenaires dans un duel hors du commun.

Le Cé Qué Laino a été alors entonné par Marius Marcu, suivi par l'ensemble de la population présente. Et la marmite a pu être brisée à grands coups de hallebarde assénés par Malone Baumann, prix de camaraderie 2021 de l'école de Genthod, et Alain Rosset, doyen du Conseil municipal.

Des sachets à l'emporter prévus pour l'occasion ont été remplis de chocolat et de massapains par la société du Sauvetage, afin que chacun puisse les déguster à la maison.

Une soirée très réussie, malgré un format relativement inhabituel.

Règlement pour l'attribution d'une aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive

La commission Culture, Sports et Loisirs a jugé utile de corriger le processus d'attribution des aides financières octroyées pour les jeunes pratiquant une activité artistique ou sportive. L'ancien règlement avait en effet été établi en 2003. Elle s'est alors penchée sur ce règlement pour le mettre au goût du jour, en précisant quelques modalités sur les conditions d'analyse des dossiers reçus.

ENVIRONNEMENT

Motion pour une désimperméabilisation des sols

Le dérèglement climatique engendre des périodes de canicule que les surfaces imperméables renforcent. La désimperméabilisation permet de remplacer des surfaces qui emmagasinent et restituent la chaleur par des matériaux plus isolants.

De plus, la fréquence des épisodes de précipitations extrêmes est également plus élevée, ce qui soumet les réseaux d'évacuation connectés aux surfaces imperméables à des contraintes plus importantes. En effet, les surfaces imperméables empêchent le cycle naturel de l'eau et aggravent les effets de chasse hydraulique sur les cours d'eau récepteurs des eaux pluviales. La désimperméabilisation permet de réduire le ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau qui devient disponible pour la végétation.

A cet égard, le remplacement des surfaces imperméables offre de nouveaux revêtements susceptibles d'être colonisés par des espèces végétales et animales jusqu'alors absentes.

Enfin, l'intégration aux projets des enfants et habitants de la commune présente un intérêt pédagogique, permettant ainsi d'aborder de manière concrète tant le cycle de l'eau, le climat que la biodiversité ou le paysage.

Pour ces raisons, la commission Environnement a présenté une motion au Conseil municipal, invitant ainsi l'Exécutif communal à entreprendre une étude pour la désimperméabilisation de deux sites, tout en associant les parties concernées à l'élaboration des éventuels projets, telles que le service de voirie, les enseignants, les élèves.

Ecopoints

A l'issue de la phase test, de l'envoi du questionnaire et de l'analyse de celui-ci, la commission Environnement s'est tenue à plusieurs reprises afin de comprendre les besoins des communiers en termes de tri et d'étudier les différents sites potentiels pour l'implantation d'ecopoints.

Ce dernier point a été renvoyé vers la Mairie qui a pris contact avec les différents quartiers en proposant un projet de point de récupération. Certains sites sont toujours en discussion, en attente de trouver une solution convenable. Et trois emplacements ont été trouvés, pour lesquels une demande d'autorisation de construire a été déposée.

Ces projets sont préparés en vue d'une présentation à la commission conjointe Environnement et Bâtiments et Travaux Publics début 2021, puis d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal.

Panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal a voté un montant de CHF 50'000.- comme soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Deux phases d'appel d'offres groupés menées conjointement avec les Communes de Bellevue, Céigny, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont en effet abouti à un engagement ferme de près de 200 habitants - représentant 79 habitants de Genthod.

Le montant financier initial de CHF 30'000.- inscrit au budget s'étant révélé inférieur au montant nécessaire d'environ CHF 2'000.- par habitant, soit un total de CHF 160'000.-.

C'est pourquoi il a été nécessaire de budgéter cette participation en deux sommes distinctes, l'une de CHF 50'000.- sur 2021 et l'autre de CHF 80'000.- sur 2022.

Requalification de l'espace du centre communal (conjointement avec dicastère Aménagement et Mobilité)

La Commune de Genthod souhaite procéder à un réaménagement de l'espace comprenant l'école, la salle de gymnastique et le complexe communal.

Pour ce faire, un avant-projet a été élaboré par MM. Ugo Calandra et Félix Brüssow afin de proposer une requalification des espaces extérieurs du centre communal, en vue d'ajouter des espaces verts et de trancher avec le côté minéral du site tout en apportant de l'ombre et un peu de fraîcheur à la belle saison.

Le projet a ainsi été prévu avec l'implantation de plusieurs arbres, des massifs bas sur l'esplanade centrale et la création de différents points verts en bordure des bâtiments du parascolaire et de la salle de gym. De plus, des plantes grimpantes sont prévues sur le bâtiment du centre communal et le réaménagement de la terrasse de l'épicerie.

Un crédit d'étude a été voté par le Conseil municipal à hauteur de CHF 5'800.- pour permettre l'élaboration du projet.

Joël Schmulowitz | maire

SOCIAL

ET NATURALISATIONS AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ | SCOLAIRE

Karen Guinand | Adjointe au maire



SOCIAL & NATURALISATION

Honneur aux tous petits pour démarrer le chapitre social de cette rétrospective, avec un point sur **la crèche intercommunale “Les 4 Saisons”**. Si la crise sanitaire a continué en 2021 de peser sur le quotidien de l'établissement, entre groupes d'enfants qui ne devaient pas être mélangés, absences de personnel à gérer et protocole de nettoyage/désinfection toujours très strict, son impact a heureusement été moindre qu'en 2020. L'événement marquant de cette année aura été plutôt le changement de direction, avec l'entrée en fonction fin septembre de Mme Tissot-Tanari. Les enfants genthodiens ont occupé 19,35 places en moyenne durant 2021, soit légèrement plus que le quota de 18 places réservé à notre commune. Il n'en demeure pas moins que toutes les demandes d'accueil n'ont malheureusement pas pu être satisfaites, comme d'ailleurs dans nos communes partenaires du groupement. Conscient de cela, le comité d'administration a œuvré pour optimiser le taux de remplissage de la crèche. La modification de règlement entrée en vigueur à la rentrée d'août 2021 visait justement à cela, en plus de répondre aux nouvelles contraintes légales et de tenter de coller au plus près des revenus effectifs des parents, notamment ceux exerçant une activité indépendante. Sur le plan financier, les comptes 2021 montrent un non dépensé pour Genthod de 40'000.- par rapport au montant inscrit au budget, en raison notamment d'une légère diminution du coût par place – reflétant probablement en partie les efforts précédemment évoqués d'optimisation du taux d'occupation.

La commune continue bien sûr aussi de subventionner **le jardin d'enfants des Petits-Loups**, lequel a été attentif à adapter au cours des dernières années ses horaires, de manière à pouvoir répondre au mieux au besoin des familles. A la rentrée 2021, ce sont 19 enfants de notre commune qui y étaient accueillis, sur un total de 37 enfants inscrits – dans un cadre des plus idylliques.

Rappelons enfin, toujours dans le domaine de la petite enfance, que la commune est impliquée dans **Super Nounou**, association intercommunale pour l'accueil familial de jour, couvrant la région de la rive droite du lac. Super Nounou met en relation familles et accueillantes, s'occupe du suivi des placements, et propose des formations, des facilités administratives et des activités pour les accueillantes.

Du côté de **l'école primaire**, le travail sur le plan de mobilité scolaire s'est poursuivi au printemps 2021, sous l'égide de notre mandataire L'ATE (Association transports et environnement). Les points jugés dangereux sur les trajets des écoliers ont été analysés sur le terrain, avec l'appui du BPA (Bureau de prévention des accidents). S'il ressort de cette étude un relatif sentiment de sécurité sur les parcours vers l'école – ainsi qu'un taux d'utilisation du vélo supérieur à la moyenne – des points d'amélioration ont tout de même été formulés de manière à renforcer la visibilité des enfants à certains endroits et modérer la vitesse des véhicules. Un journal résumant toute la démarche a été distribué aux parents d'élèves à l'occasion de la journée internationale “à pied à l'école”. Quant à la fête des promotions, elle n'a, pour la deuxième année consécutive, malheureusement pas pu se dérouler dans son format habituel. Les directives reçues du DIP étaient claires: festivités il pouvait y avoir mais seulement pour les élèves et seulement sur temps scolaire. L'administration communale a donc travaillé, de concert avec la direction de l'école, à élaborer un joli programme pour la dernière journée avant les grandes vacances: manèges, activités musicales et des spectacles de magiciens, avec un tournus entre toutes les classes. L'Exécutif s'est par ailleurs rendu dans chaque classe pour distribuer les cadeaux de fin d'année aux élèves et a tenu à marquer, par une cérémonie un peu plus officielle, la fin du cursus primaire pour les élèves de 8P. A noter enfin que, dès la rentrée d'août 2021, la livraison des repas du restaurant scolaire a été reprise par la nouvelle gérance du restaurant du Château de Genthod, avec des premiers retours des enfants tout à fait positifs.

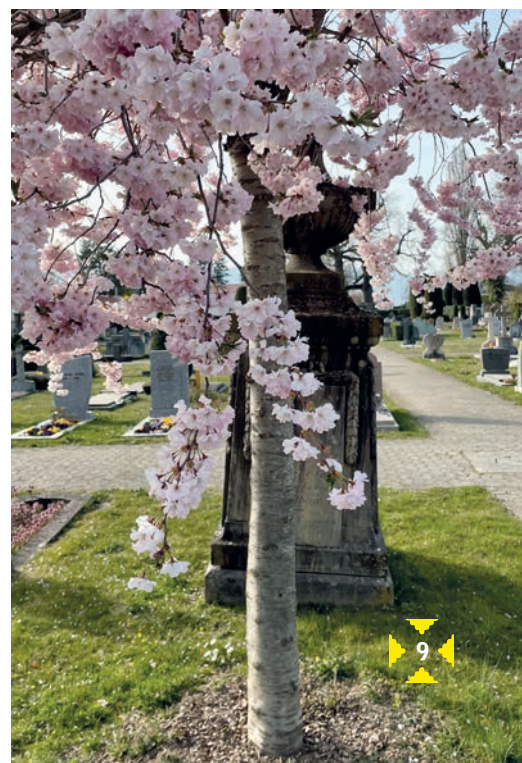
Venons-en maintenant aux **adolescents**. Le diagnostic établi par l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de la FASE (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle), suite à sa présence régulière dans le bus scolaire fin 2020/début 2021, a montré qu'une pérennisation de cet encadrement serait souhaitable pour rétablir un climat plus serein et sûr pour les élèves du cycle d'orientation. Sur ce, est tombée la décision des TPG de supprimer cette ligne à la fin de l'année scolaire 2020-2021, jugée non nécessaire vu les diverses lignes régulières de bus ou train pouvant être empruntées par les élèves. La commune, de concert avec Bellevue, a néanmoins décidé de financer la présence de personnel de la FASE d'avril à juin 2021, ce qui a donné lieu à un bilan très positif. Des tensions entre les groupes qui coexistaient dans le bus scolaire ont pu être diminuées et, surtout, des liens ont pu être établis avec des jeunes que la FASE n'aurait peut-être pas eu l'occasion de rencontrer autrement. Ces contacts ont ensuite pu se consolider d'une autre manière, la commission sociale ayant validé l'ouverture d'un local d'accueil libre sur la commune. Depuis novembre 2021, c'est donc à la Salle des Sociétés que les jeunes dès 12 ans sont accueillis par la FASE, les mercredis après-midi et un vendredi soir sur deux. Avec une fréquentation qui a rapidement dépassé les projections!

Les jeunes atteignant la majorité en 2021 ont, pour leur part, été conviés le 16 septembre 2021 à l'habituelle cérémonie des **promotions citoyennes**, suivi de la non moins traditionnelle partie de bowling avec les élus. Nouveauté cette année: à l'instar de certaines autres communes, l'Exécutif a décidé d'offrir à ces nouveaux adultes un abonnement au service easyvote pour les deux dernières votations de l'année. Easyvote est un projet de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, qui consiste à envoyer aux jeunes avant chaque vote une documentation neutre et adaptée à cette tranche d'âge, afin de les aider à comprendre les enjeux et les inciter à voter. Un élargissement de cette prestation à l'ensemble des jeunes de la commune âgés de 18 à 25 ans a d'ailleurs ensuite été décidé dans le cadre du budget 2022.

Après la "disette" de 2020, la commune a été heureuse de pouvoir à nouveau proposer des sorties aux aînés en 2021, même si celles-ci ont été concentrées sur la période d'août à novembre et ont dû adopter un format plus "light" que d'accoutumée du fait des contraintes sanitaires. Ainsi, mercredi 18 août a eu lieu une visite guidée de l'exposition Open House au Parc Lullin, réunissant 27 personnes qui ont ensuite pu déguster un apéritif aux Bains du Saugy. Mercredi 1er septembre, la soirée au cirque Knie a rassemblé 60 personnes. Et ce sont 42 personnes qui ont participé à la sortie aux Automnales lundi 15 novembre. En fin d'année, pas de concert de Noël malheureusement, Covid oblige, mais une sélection de produits locaux, emballée dans un sac en tissu réutilisable orné du dessin gagnant du concours de l'escalade à l'école de Genthod, a été distribuée à tous les aînés de la commune.

Rappelons ici que la lutte contre l'isolement est l'une des missions – mais de loin pas la seule – de notre service social. Un service qui a été passablement sollicité en 2021, les impacts de la pandémie venant s'ajouter aux autres problématiques et difficultés que peuvent rencontrer des communiers. Pouvoir les soutenir, tant administrativement que financièrement, est primordial et l'augmentation du budget d'aide sociale individuelle votée pour 2021 s'est donc avérée justifiée.

Enfin, la commune n'oublie pas non plus les personnes démunies ailleurs en Suisse et dans le monde. Le budget 2021 de CHF 70'000.- pour l'aide en Suisse a été entièrement alloué, sur propositions de l'Exécutif validées par la commission Social & Naturalisations. Avec un focus, à part à peu près égales, sur les thématiques de la précarité, de la santé et de la jeunesse/formation.



Quant à l'aide à l'étranger, qui est entièrement du ressort de la commission, le budget de CHF 100'000.- a lui aussi été complètement distribué en 2021. Les commissaires ont retenu une quarantaine de dossiers soumis par des associations, répondant aux critères fixés en début de législature (projets relatifs aux femmes, à l'agriculture et à la formation/l'éducation) et ont aussi choisi en fin d'année de soutenir quelques grandes institutions humanitaires. En termes géographiques, ce sont surtout les continents asiatique (40%) et africain (30%) qui ont été aidés.

AMÉNAGEMENT & MOBILITÉ

Le travail sur la révision du **Plan Directeur Communal** (PDCom) a encore largement occupé les autorités communales durant l'année 2021. Les nombreuses séances de la commission Aménagement & Mobilité ont permis, avec l'appui précieux de nos mandataires spécialisés, de bien avancer dans la rédaction de l'avant-projet. Un premier atelier – quelque peu retardé par le Covid – du groupe de suivi s'est tenu le 29 mai. Rappelons que ce groupe de 30 personnes, constitué par tirage au sort en décembre 2020 à l'issue d'une démarche de concertation publique qui a mobilisé de nombreux gentousiens, se veut le moyen de maintenir la population impliquée et sollicitée dans la révision du PDCom. Suite à cet atelier, trois "ambassadeurs" du groupe de suivi sont ainsi venus présenter leurs échanges et recommandations aux membres de la commission Aménagement & Mobilité. Laquelle s'est engagée à leur faire un retour lors du deuxième atelier du groupe de suivi (prévu début 2022).

Parmi les autres projets relatifs à l'aménagement et à la mobilité qui ont été développés en 2021, souvent d'ailleurs en lien avec les réflexions sur le PDCom, citons tout d'abord le **nouveau tracé de la ligne de bus 52**. La nécessité d'améliorer la desserte en transport public de la commune, conjuguée à l'intérêt conjoint des TPG, du Canton et de la Commune de modifier le parcours de la ligne 52 en le faisant passer par le chemin des Limites et le chemin des Chênes ont permis la concrétisation de ce projet. La modification du tracé permet non seulement de mieux desservir le secteur des Hauts-de-Genthod, mais elle déleste également la route de Valavran d'une ligne de bus (réduisant les difficultés de croisement) et évite le virage par le bus entre la route de Collex et la route de Valavran. L'étude menée par les TPG a démontré la faisabilité de ce projet, moyennant quelques aménagements sur le chemin des Chênes – afin de créer notamment deux arrêts de bus, l'un au niveau du COR/centre voirie, l'autre entre les chemins des Boulangers et du Pré-Roset. Le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 150'000.- à cet effet en septembre 2021, pour une réalisation des travaux et mise en service au printemps 2022.

En matière d'encouragement au report modal, 2021 a par ailleurs vu l'installation de **parkings sécurisés pour vélos** au bas du chemin de la Petite Voie, à proximité de la halte CFF du Creux-de-Genthod. Et la commune, par voie de résolution du Conseil municipal, s'est opposée à la décision annoncée par l'Alliance SwissPass de supprimer à horizon 2023 les **cartes journalières CFF** distribuées par les mairies. Depuis des années, cette mise à disposition par les communes de cartes journalières CFF donne la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement de se déplacer à des prix raisonnables. A Genthod, environ 98% des 1'460 cartes qui sont proposées chaque année (4 par jour) aux habitants trouvent preneurs. Alors que nous souhaitons favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée, utile et hautement symbolique va dans la mauvaise direction.



Mobilité encore, mais concernant cette fois le **stationnement**: observant les problèmes de saturation, en particulier aux abords des deux gares du Léman Express, l'Exécutif a souhaité mener une étude globale afin d'orienter la politique y relative sur l'ensemble du territoire – plutôt qu'apporter des réponses au cas par cas qui ne feraient que déplacer le problème. Le mandataire spécialisé auquel cette étude a été confiée est venu en juin 2021 présenter à la commission Aménagement & Mobilité le résultat de ses enquêtes sur le terrain ainsi qu'une proposition d'adaptation de la politique de stationnement. Ce concept, consistant dans ses grandes lignes à rendre payant le stationnement aux gares et instaurer deux zones macarons (secteur Village et secteur Printanière), a été validé par la commission en septembre. Cette dernière a chargé l'Exécutif et le mandataire de travailler ensuite à une communication par tout-ménage et d'organiser une séance publique (début 2022).

Enfin, des réflexions sur une **réduction de la vitesse de circulation** dans le village ont débuté, appelées à se poursuivre en 2022, de nouvelles discussions avec le Canton quant au (dys)fonctionnement du **carrefour Valavran/Collex** ont eu lieu, les solutions proposées jusqu'ici par l'Office cantonal des transports ne nous apparaissant pas satisfaisantes, et l'étude pour l'élaboration d'une **voie verte entre Sécheron et Versoix** a été lancée. Financée par le Canton, co-pilotée par les communes de Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod et Versoix ainsi que le Canton, celle-ci prévoit une participation de la population (une "balade sensible" a notamment été organisée le 29 avril 2021). A noter que, contrairement à son homologue de la rive gauche (entre Annemasse et les Eaux-Vives) qui est en site propre, la voie verte qui traversera Genthod devra tenir compte d'un contexte différent. Elle devra notamment être capable de gérer la mixité des moyens de déplacement piétons, vélos et transports individuels motorisés.

Karen Guinand | Adjointe au maire

BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SÉCURITÉ

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

4, route de Malagny

La construction des 2 bâtiments s'est terminée en début d'année. Le choix des locataires s'est porté sur des personnes ayant une attache avec la commune. Un loyer raisonnable leurs a été proposé.

Durant les aménagements extérieurs une pétition organisée par les locataires et futurs locataires visant à supprimer purement et simplement les places de parcs à l'intérieur de la propriété visant l'installation d'une place de jeux et de loisirs. L'autorisation de construire avait été délivrée pour un parcage de 5 à 7 places de parcs à l'intérieur de la propriété.

Un autre sujet de préoccupation est la fermeture du portail d'accès, sachant que la visibilité de sortie sur la route de Malagny est très limitée. Il sera primordial d'entreprendre des démarches avec les locataires quant à l'attribution de quelques places des parcs à l'intérieur de la propriété.

Maison de l'ancienne poste

Cette propriété située à l'angle de la route de Malagny et la route de Rennex a été mise en vente par les propriétaires. Un sujet qui sera repris et étudié par la Mairie et les différentes commissions en début de l'année 2022.

Parking angle routes de Malagny et de Rennex

Désaffectation du parking du domaine public communal afin de devenir du domaine public privé est avoir la possibilité d'agrandir le parking et proposer des locations aux riverains locataires des bâtiments de la commune ne disposant pas de places de parcs.

Nouvelle voirie

Mis à part quelques modifications légères de finition, le bâtiment a pu se terminer en début d'années pour la mise en service au printemps. Une des portes sectionnelles a été remplacée afin d'y intégrer une porte de service d'accès à la halle sans avoir besoin d'actionner les grandes portes. Cet élément avait été supprimé afin de diminuer le montant final de la construction.

Il s'agira pour le conseil municipal de voter des délibérations durant le 1er semestre de l'année 2022 d'un montant de quelques CHF 200'000.- de divers dépassements résultant d'études supplémentaires durant le COVID et de l'installation d'une borne hydrante oubliée lors de la planification. Il s'agit d'un rattrapage du au changement de législature et les problèmes de personnel durant cette période.

Une plantation d'une haie afin de diminuer les nuisances visibles des proches voisins sera mise en place durant le printemps prochain.

Les employés des services extérieurs pourront enfin prendre possession de leurs nouveaux locaux et libérer le rural qui sera mis à disposition de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Collecteurs phase III chemin de la Petite-Voie, route du Creux-de-Genthod

Ce chantier que j'appellerai "chantier du siècle" a débuté en 2010 avec le chemin des Troiselles avec le remplacement de tous les services, sur un fond privé, eaux pluviales, eaux usées devenues trop petites suites aux constructions de maisons et de raccordements non conformes.

Dans une deuxième phase, la reprise des eaux pluviales au chemin de la Pralay et la route de Malagny impliquant au raccordement du chemin des Troiselles.

Enfin le chantier appelé "Phase 3", une importante installation de chantier était nécessaire impliquant un passage sous les voies CFF et la route de Lausanne. Suite à un appel d'offres, les travaux ont été attribuée à l'entreprise Rampini seule afin de simplifier la coordination des 2 côtés des voies CFF et la route de Lausanne.

L'installation d'un micro-tunnelier pour le forage sous voies a duré 72 heures sans arrêts. Dès le 17 mars sans interruption. La longueur du forage d'une soixantaine de mètres à 6/8 mètres de profondeur a pu se terminer sans embuches pour le trafic des voies ferrées. Ce chantier de forage a été suivi d'une main de maître par l'ingénieur Charles Babel et de Monsieur Al-louchi du bureau Buffet-Boymond.

Ces 3 phases de travaux d'assainissements sont dues à l'étude PGEE (plan général d'évacuation des eaux) datant du début de l'année 2008 aura coûté à la commune la somme de CHF 5,2 moi d'où la nomination du "Chantier du siècle".

Jamais la commune avait investi un montant de cette envergure pour un même secteur.





Réaménagement du site du GICORD

Le site a été créé en 1999, sur une parcelle de l'Etat d'une surface de 10'190 m² au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue, et le Groupement est composé des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Au fil du temps, un réaménagement de l'aire de compostage s'est avéré nécessaire, comprenant la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales, selon notamment la requête des services de l'Etat d'une mise en conformité et une directive fédérale préconisant une séparation des jus du compost du raccordement aux eaux usées.

Des études ont alors été faites par rapport entre autres à la faisabilité environnementale du projet. Une autorisation de construire a ensuite été déposée et délivrée début 2020, ce qui a permis un appel d'offres public pour effectuer les travaux.

Après de nombreuses rencontres sur la planification du projet, le Conseil Intercommunal ainsi que la Commission Consultative du GICORD ont préavisé favorablement le montant total de la subvention d'investissement, qui a été répartie selon une clé spécifique pour chaque commune membre et votée ensuite par leurs conseils municipaux respectifs.

La désignation établie de l'entreprise Orlati SA, parmi 11 soumissions, les travaux principaux ont pu débuter début 2021, pour se terminer à la fin du mois de novembre.

Suite au réaménagement du site ainsi qu'à la nouvelle clé de répartition des coûts entre communes du Groupement, la nécessité d'adapter les statuts du GICORD datant du 8 juillet 1999 amène le Groupement à voter de nouveaux statuts en séances des Conseil intercommunal et Commission consultative du 22 septembre 2021 et à valider ceux-ci dans les Conseils municipaux des 6 communes partenaires. Ceux-ci entrent en vigueur dès 2022.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Installation d'un système de vidéoprotection sur les points de récupérations communaux

L'installation de caméras aux abords des futurs écopoints est devenue une nécessité vu les augmentations des incivilités sur le territoire de la commune en général. Le conseil municipal a accepté le crédit de ces installations dès que les écopoints seront opérationnels durant le 1^{er} semestre 2022. Ces deux dernières législatures, malgré plusieurs études, le conseil municipal s'était opposé à la pose de ce service de sécurité.

Vu les incivilités en augmentations, le conseil municipal par l'intermédiaire de la nouvelle commission de sécurité a décidé l'installation aux abords des écopoints. Un bon début.

Locaux pour les pompiers

Le conseil municipal a émis la volonté de pouvoir disposer du rural pour d'autres affections que la voirie et les pompiers. Suite à cette décision plusieurs démarches ont été entreprises quant au nouvel emplacement.

2 sites ont été proposés:

- > Parcelle à proximité de la nouvelle voirie
- > Route de Rennex aux champs Chavanne

La Mairie a mandaté l'entreprise Urbaplan afin de déterminer les avantages et les inconvénients de ces 2 sites.

Le choix s'est finalement porté sur la construction d'une caserne des pompiers (local pour les pompiers) au chemin des Chênes à proximité de la nouvelle voirie. Les principaux avantages sont la proximité de la voirie où les services de raccordement des eaux de service, l'utilisation des emplacements de lavage des véhicules et de lieu d'instruction et de rassemblements. L'autre site aurait vu l'installation complète des infrastructures de service, parkings et surfaces étanche pour l'instruction. Compte-tenu des nouvelles exigences demandées aux sapeurs-pompiers volontaires par rapport à la nouvelle loi "sapeurs-pompiers 2030".

Les pompiers par l'intermédiaire de son Etat Major a établi un cahier des charges pour la suite d'une étude plus précise sur les disponibilités de l'emplacement choisi. Malgré cette nouvelle loi, la responsabilité incombera toujours à la commune d'avoir un local des pompiers de proximité répondant aux exigences de sécurité et les avantages de la connaissance des lieux.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 2 FÉVRIER 2021

Désaffectation du parking sis angle routes de Rennex et de Malagny sur les parcelles dp1908 et dp1911 inscrites au domaine public communal

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter la désaffectation du domaine public communal des parcelles N° dp1908 et N° dp1911 des sous-parcelles N° dp1908A et N° dp1911A, de la Commune de Genthod, sise à l'angle des routes de Rennex et de Malagny, de 391 m², telle que figurant au tableau de mutation N° 221006, établi le 21 janvier 2021 par le Bureau Buffet Boymond, géomètre officiel.
2. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 1 (si conditions de l'art. 11, al. 2 LDPu réunies).

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 11 oui et 5 non sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 2021

Crédit budgétaire supplémentaire pour le recours à des procès-verbalistes externes d'un montant de CHF 20'000.-

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 20'000.- destiné à l'engagement ponctuel de procès-verbalistes externes pour les séances de commissions du Conseil municipal pour un montant de CHF 20'000.-.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 01.30.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital-propre.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui et 1 non sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

Résolution pour le maintien des cartes journalières CFF

Le Conseil municipal de la Commune de Genthod, vu l'article 37 de son règlement, souhaite s'associer et appuyer la proposition de résolution de plusieurs communes du Canton de Genève.

Ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement de se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Commune de Genthod vend jusqu'à 4 cartes journalières quotidiennement au prix unitaire de CHF 20.-. C'est donc 1'460 cartes qui sont à disposition chaque année des habitants de la commune et le succès ne se dément pas. Environ 98% des cartes trouvent preneurs (à l'exception de l'année "Covid" 2020, où néanmoins 70% des cartes ont été vendues).

Devant ce succès, la décision annoncée de l'Alliance SwissPass, qui coordonne cette prestation, de la supprimer à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que la Commune de Genthod souhaite favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée, utile et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations.



Les arguments entendus sur la prétendue diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution ne sont pas audibles, car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain par les municipalités. En outre, les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes.

Dans ces conditions, la Commune de Genthod doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer à fournir une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Le Conseil municipal décide:

1. S'opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes.
2. Transmettre, par l'entremise de l'Exécutif, la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance SwissPass, les CFF, ainsi que le DETEC.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 15 oui soit à l'unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.



SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021

Présentation des comptes 2021

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de comptes 2021 à la commission Finance, Administration et Economie Publique.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 4 MAI 2021

Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 11'065'590.65 aux charges et de CHF 13'814'434.47 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'748'843.82.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'828'843.82 et résultat extraordinaire de - CHF 80'000.-.

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 2'394'531.53 aux dépenses, les investissements nets s'élevant à CHF 2'394'531.53.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 110'581'817.84.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 1'014'914.87 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 55'000.-

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2021, selon la répartition suivante :
 - > CHF 5'000.- financement présence adulte FASE dans le bus, ligne n° 5440.00.36320.00 ;
 - > CHF 50'000.- soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques, ligne n° 7690.00.36370.00.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sous les rubriques mentionnées.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital-propre.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2021

Discours du président sortant

Le Président prend la parole:

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, chères et chers collègues du Conseil municipal,

Au terme de cette année de présidence, je tiens à vous remercier pour la courtoisie dont vous avez, toutes et tous, fait preuve durant les débats. Cela m'a grandement aidé, et je souhaite à mes deux collègues du Bureau de pouvoir également en bénéficier.

Je tiens également à remercier l'administration communale, en particulier Mme Sonia Lardi Debieux et M. Yvan Rochat qui ont toujours préparé avec attention et compétence nos assemblées tant sur le plan logistique que sur les sujets abordés.

Cette année, la première de la législature, a été une année studieuse. Faute de distraction, les moments récréatifs ayant été interdits, nous avons dû nous concentrer sur nos tâches de conseillères et conseillers. Le mérite en revient aussi à l'Exécutif communal et à la dynamique issue de l'engagement d'un nouveau secrétaire communal. Des tiroirs trop longtemps fermés ont été ouverts. Nous sommes informés, et le Conseil obtient rapidement des réponses à ses questions.

A titre personnel, je trouve ce dynamisme très motivant, et apprécie le climat de travail que nous avons su instaurer au sein du Bureau, du Conseil municipal et des commissions.

Comme citoyennes et citoyens de ce pays, nous avons à prendre position sur des sujets complexes à travers de fréquentes votations. C'est aussi notre rôle d'élue communal-e. Nous avons à faire des choix, à prendre des décisions. Décisions qui comportent toujours un risque ou une part d'incertitude. La chance que nous avons à Genthod est que la dimension réduite de la commune et sa bonne santé financière nous permettent de faire des essais, d'avancer par étapes, voire même de revenir en arrière, sans que cela ne porte gravement à conséquence.

Avec le Plan directeur communal, nous avons un grand chantier en cours. C'est aussi à nous d'exprimer ce que nous voulons y voir figurer. Nous avons l'occasion d'en faire un outil bénéfique pour la vie de la commune, au quotidien comme au futur. Saisissons-la! Je vous encourage donc à vous y intéresser, ainsi qu'à exprimer vos intentions pour l'avenir de notre commune.

Un avenir difficile à cerner. Comment évoluera le climat? Quels seront les grands enjeux: l'énergie, l'eau, le sol? Quelle sera notre place dans le monde? Comment le changer? Comment mettre un terme aux mécanismes d'autodestruction sans briser ce que nous avons patiemment construit? Nous sommes des êtres de contradictions, tiraillés entre vision à court ou long terme. Sans connaître les réponses à ces questions, je suis pourtant convaincu que l'espèce humaine doit profondément transformer ses sociétés pour trouver un équilibre avec cette planète que nous habitons. Nous pouvons le faire, à notre échelle, avec les moyens à notre disposition, maintenant.

Une phrase de M. Gilles Clément m'aide lorsque je suis confronté à un dilemme. Peut-être vous aidera-t-elle aussi: "Quand le choix réside entre ce qui détruit et ce qui est autre chose, incertain, je préfère aller vers ce qui est incertain. Parce que c'est dans cette incertitude que se tient l'espoir."

Je vous remercie pour votre attention.

A mon tour, désormais de compter les voix."

(Applaudissements.)

Hommage du maire

M. Schmulowitz prend la parole:

"Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général,

La première année de cette nouvelle législature prend fin. Dire que cette année fut singulière n'est pas exagéré: en effet onze nouveaux conseillers et conseillères municipales sur dix-sept, un Exécutif renouvelé représentant équitablement, et pour la première fois dans notre histoire, les trois principales formations politiques de notre commune. Ces événements méritaient d'être relevés.

Toutes et tous avons dû apprendre, dans un climat pandémique et anxiogène, à gérer notre commune selon les valeurs pour lesquelles nous avons été choisis.

Je peux affirmer que vous avez bien travaillé. Vos compétences se sont vite révélées et affirmées, et les résultats ne se sont pas fait attendre. La première année d'une nouvelle législature est souvent délicate car nous devons finaliser les travaux initiés lors de la précédente et surtout étudier de nouveaux projets indispensables à la vie et au fonctionnement de notre commune. Toutes nos commissions sont aujourd'hui sollicitées et travaillent de pied ferme dans la perspective de leurs réalisations.

Monsieur le Président sortant, cher Bastien Guex, vos connaissances des dossiers abordés lors des séances du Conseil municipal, votre esprit légaliste, votre maîtrise et la qualité de l'arbitrage que vous avez déployé lors des débats, me font dire que vous avez été un très bon président. C'est pourquoi, au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal, je vous remercie chaleureusement.

Merci aussi à notre administration et ses différents services pour leur précieuse et quotidienne collaboration. N'oublions pas que ce sont eux qui assurent, année après année, législature après législature, la pérennité du fonctionnement de notre commune. Et j'en viens forcément à leur chef, notre nouveau secrétaire général M. Yvan Rochat, qui, par son expérience de l'institution politique liée à ses indéniables qualités personnelles, a su rassurer et motiver nos collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de la réorganisation de nos services.

Chères et chers collègues, je me réjouis d'ores et déjà d'entamer avec vous cette deuxième année de législature, sans nos masques bien sûr, et vacciné-e-s – si possible deux fois plutôt qu'une.

Merci pour votre attention."

(Applaudissements.)

Nomination du Bureau du Conseil municipal pour 2021-2022

Conformément à l'article 9, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal a nommé son bureau comme suit:

Présidente | Mme Geneviève Cadei-Millot
Vice-président | M. Marco Realini
Secrétaire | M. Bastien Guex

Les candidatures sont toutes acceptées à l'unanimité simple par 16 oui, soit à l'unanimité sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Nomination de la présidence de la commission Aménagement et Mobilité

Le Conseil municipal décide:

de nommer M. Alain Rosset à la présidence de la commission Aménagement et Mobilité.

M. Rosset est élu par acclamation.

SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Crédit de réalisation de CHF 1'350'000.- pour l'installation d'un chauffage à distance au centre du village sur la parcelle n° 1234 de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux de construction de deux réseaux de chauffage à distance desservant les immeubles communaux Mairie 6-8-10-12-14-11, Rennex 3-5-7, Village 27-29 (Mairie 1-4), ainsi que Village 35-37, sis au centre du village sur la parcelle n° 1234 propriété de la Commune de Genthod, pour un montant de CHF 1'350'000.-.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 1'350'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 10 oui et 6 abstentions sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Crédit d'étude de CHF 5'800.- pour la requalification de l'espace du centre communal sur la parcelle n° 1851 de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à une étude pour la requalification de l'espace du centre communal, sis sur la parcelle n° 1851 propriété de la Commune de Genthod.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 5'800.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 15 oui et 1 abstention sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent DDP 2526 au 25, route du Creux-de-Genthod sur la parcelle 884, domaine privé de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D'octroyer à Mme Laura Cassani, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent DDP 2526 sis 25, route du Creux-de-Genthod, sur la parcelle n° 884 de la Commune de Genthod, pour une durée de 40 ans, selon le plan de servitude établi le 08.06.2021 par le géomètre M. Dominique Boymond, ainsi que le projet d'acte notarié établi le 22.06.2021 par Me Laurent Brechbühl, notamment aux conditions suivantes:
 - a. La durée du contrat est de 40 ans;
 - b. Le montant de la rente annuelle est fixé à CHF 3'450.-;
 - c. La construction existante peut être habitée par la superficiaire et sa famille, soit au premier degré, au deuxième ou au troisième degré, ou encore le partenaire enregistré ou le concubin ainsi que les enfants de ce dernier;
 - d. Le droit de superficie n'est transmissible par la superficiaire que pour la cause de décès à un héritier au premier degré ou, en l'absence d'enfants, au troisième degré;
 - e. Le prix consenti pour une éventuelle cession avant échéance doit correspondre à la valeur intrinsèque, à dire d'experts, des constructions et installations fixes au jour de la cession;
 - f. Toutes autres conditions sont prévues dans le projet d'acte notarié établi le 22.06.2021 par Me Laurent Brechbühl.

2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 12 oui, 4 non, 1 abstention sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent DDP 2525 au 35, route du Creux-de-Genthod sur la parcelle 884, domaine privé de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D'octroyer à Mme Raphaëlle Golaz, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent DDP 2525 sis 35, route du Creux-de-Genthod, sur la parcelle n° 884 de la Commune de Genthod, pour une durée de 40 ans, selon le plan de servitude établi le 08.06.2021 par le géomètre M. Dominique Boymond, ainsi que le projet d'acte notarié établi le 14.06.2021 par Me Jacques Wicht, notamment aux conditions suivantes:
 - a. La durée du contrat est de 40 ans;
 - b. Le montant de la rente annuelle est fixé à CHF 17'850.-;
 - c. La construction existante peut être habitée par la superficiaire et sa famille, soit au premier degré, au deuxième ou au troisième degré, ou encore le partenaire enregistré ou le concubin ainsi que les enfants de ce dernier;
 - d. Le droit de superficie n'est transmissible par la superficiaire que pour la cause de décès à un héritier au premier degré ou, en l'absence d'enfants, au troisième degré;
 - e. Le prix consenti pour une éventuelle cession avant échéance doit correspondre à la valeur intrinsèque, à dires d'experts, des constructions et installations fixes au jour de la cession;
 - f. Toutes autres conditions sont prévues dans le projet d'acte notarié établi le 14.06.2021 par Me Jacques Wicht.

2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 12 oui, 3 non, 2 abstentions sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent DDP 2524 au 39, route du Creux-de-Genthod sur la parcelle 884, domaine privé de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D'octroyer à Mme Annie Claire Blum, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent DDP 2524 sis 39, route du Creux-de-Genthod, sur la parcelle n° 884 de la Commune de Genthod, pour une durée de 40 ans, selon le plan de servitude établi le 08.06.2021 par le géomètre M. Dominique Boymond, ainsi que le projet d'acte notarié établi le 14.06.2021 par Me Jacques Wicht, notamment aux conditions suivantes:
 - a. La durée du contrat est de 40 ans;
 - b. Le montant de la rente annuelle est fixé à CHF 19'800.-;
 - c. La construction existante peut être habitée par la superficiaire et sa famille, soit au premier degré, au deuxième ou au troisième degré, ou encore le partenaire enregistré ou le concubin ainsi que les enfants de ce dernier;
 - d. Le droit de superficie n'est transmissible par la superficiaire que pour la cause de décès à un héritier au premier degré ou, en l'absence d'enfants, au troisième degré;
 - e. Le prix consenti pour une éventuelle cession avant échéance doit correspondre à la valeur intrinsèque, à dires d'experts, des constructions et installations fixes au jour de la cession;
 - f. Toutes autres conditions sont prévues dans le projet d'acte notarié établi le 14.06.2021 par Me Jacques Wicht.

2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 12 oui, 4 non, 1 abstention sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.





Motion pour une désimperméabilisation des sols

Proposition de motion pour la désimperméabilisation des surfaces de sols pourvus de revêtements imperméables déposée par les membres de la commission de l'Environnement: Rosalynne Bouvier, Charles Buffle, Bastien Guex, Olivier Joss, Marco Realini, Alain Rosset, Christine Vizcaino.

Considérant

- > que les surfaces de bitume et de béton sont des sources d'îlots de chaleur;
- > que la désimperméabilisation des surfaces imperméables favorise le cycle naturel de l'eau et la biodiversité;
- > que la désimperméabilisation des sols améliore le cadre de vie;
- > que le préau de l'ancienne école n'est plus utilisé pour les récréations et qu'il est notamment utilisé pour un jardin potager scolaire;
- > que l'inauguration prochaine du nouveau centre de voirie pourrait permettre de libérer l'espace occupé par la voirie à l'angle des routes de la Pralay et Rennex, au niveau du point de collecte des déchets.

Le Conseil municipal de Genthod invite l'Exécutif communal à

- > entreprendre une étude pour la désimperméabilisation des deux sites susmentionnés;
- > identifier les autres surfaces, propriétés de la Commune, susceptibles d'être aussi désimperméabilisées par le remplacement des revêtements imperméables par des matériaux perméables ou du sol naturel ;
- > associer les parties concernées à l'élaboration des éventuels projets, telles que le service de voirie, les enseignants, les élèves.

Exposé des motifs

Le dérèglement climatique engendre des périodes de canicule que les surfaces imperméables renforcent. La désimperméabilisation permet de remplacer des surfaces qui emmagasinent et restituent la chaleur par des matériaux plus isolants.

De plus, la fréquence des épisodes de précipitations extrêmes est également plus élevée, ce qui soumet les réseaux d'évacuation connectés aux surfaces imperméables à des contraintes plus importantes. En effet, les surfaces imperméables empêchent le cycle naturel de l'eau et aggravent les effets de chasse hydraulique sur les cours d'eau récepteurs des eaux pluviales. La désimperméabilisation permet de réduire le ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau qui devient disponible pour la végétation.

A cet égard, le remplacement des surfaces imperméables offre de nouveaux revêtements susceptibles d'être colonisés par des espèces végétales et animales jusqu'alors absentes.

Enfin, l'intégration aux projets des enfants et habitants de la commune présente un intérêt pédagogique, permettant ainsi d'aborder de manière concrète tant le cycle de l'eau, le climat que la biodiversité ou le paysage.

Mise au vote, **la motion est acceptée** par 16 oui, soit à l'unanimité sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2022

13 février 2022 (votation populaire)

Président | M. Charles Buffle

Suppléant du Président | M. Marco Realini

Vice-président | M. Bruno Reinmann

Suppléante du Vice-président | Mme Geneviève Cadei-Millot

15 mai 2022 (votation populaire)

Président | M. Olivier Joss

Suppléante du Président | Mme Christine Vizcaino

Vice-présidente | Mme Rosalynne Bouvier

Suppléant de la Vice-présidente | M. Alain Rosset

25 septembre 2022 (votation populaire)

Président | M. Stéphane Granger
Suppléante du Président | Mme Lorella Glaus-Lembo
Vice-présidente | Mme Monica Merkt
Suppléant de la Vice-présidente | M. Bastien Guex

27 novembre 2022 (votation populaire)

Présidente | Mme Geneviève Cadei-Millot
Suppléante de la Présidente | Mme Rosalynne Bouvier
Vice-présidente | Mme Bettina Decosterd
Suppléante de la Vice-présidente | Mme Monica Merkt

Crédit budgétaire supplémentaire pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les points de récupérations communaux d'un montant de CHF 15'000.-

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux d'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites de récupération sis sur les parcelles 1234, 1851 et 563 de la Commune de Genthod.
2. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les charges et revenus dans le compte de résultats sous la fonction 73, Gestion des déchets.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 13 oui et 1 non sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

Constitution d'une servitude au profit des Services Industriels de Genève sur la parcelle n° 1534, route de Malagny 4

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la constitution de la servitude n° 25-26.18.Cb, à titre onéreux, sur la parcelle n° 1534, commune de Genthod, sise 4, route de Malagny, propriété de la Commune, selon le plan de servitude ci-joint établi le 31 mars 2021 par les SIG.
2. De comptabiliser l'indemnité unique et forfaitaire de CHF 440.- pour la servitude de superficie, calculée sur la base de 0.8 m² à CHF 540.- le m², sur le compte de résultat n° 029.447.
3. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 15 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

Crédit de réalisation pour un nouveau tracé de la ligne 52 des Transports Publics Genevois de CHF 150'000.-

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux d'implantation d'un nouveau tracé de la ligne 52 des Transports Publics Genevois pour un montant total de CHF 150'000.-.
2. D'ouvrir au maire un crédit de CHF 150'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 150'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 9 oui, 3 non et 2 abstentions sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

Crédit d'engagement complémentaire d'un montant de CHF 120'000.- pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 120'000.- destiné à couvrir les travaux restant à effectuer sur le crédit relatif à la construction de bâtiments locatifs sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 10 oui, 2 non et 2 abstentions sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Projet de délibération en vue de l'approbation de modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999, dont la nouvelle version signée par les représentants membres du Groupement est jointe en annexe à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2022, après approbation par le département compétent.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 15 oui et 1 abstention sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.



Projet de délibération en vue de l'approbation du règlement pour l'attribution d'une aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le nouveau règlement pour l'attribution d'une aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive, version du 21 septembre 2021, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement au 1^{er} janvier 2022, après approbation par le département compétent.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 16 oui, soit à l'unanimité sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent DDP 2525 au 35, route du Creux-de-Genthod sur la parcelle 884, domaine privé de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D'octroyer à Mme Raphaëlle Golaz, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent DDP 2525 sis 35, route du Creux-de-Genthod, sur la parcelle n° 884 de la Commune de Genthod, pour une durée de 40 ans, selon le plan de servitude établi le 24.08.2021 par le géomètre M. Dominique Boymond, ainsi que le projet d'acte notarié établi le 04.10.2021 par Me Jacques Wicht, notamment aux conditions suivantes:

- a. La surface du terrain est de 237 m² (au lieu de 255 m²);
 - b. Le montant de la rente annuelle est fixé à CHF 16'590.- en lieu et place de CHF 17'850.-);
 - c. Toutes autres conditions sont prévues dans le projet d'acte notarié établi le 04.10.2021 par Me Jacques Wicht.
2. De considérer cette délibération complémentaire comme indissociable de celle prise en date du 22 juin 2021.
 3. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité qualifiée** par 13 oui et 4 abstentions sur 17 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Vote de principe sur les membres suppléants dans les conseils municipaux, selon la modification de la loi sur l'administration des communes

Le Président signale que, selon les informations figurant sur CMNET, le projet de modification de la LAC donne la possibilité au Conseil municipal de chaque commune et aux partis qui le représentent d'élire des membres suppléants. Il s'agit pour l'instant d'un vote de principe. Il s'agira ensuite de définir les règles sur le nombre de suppléants, ce qui engendrera un travail de modification du règlement du Conseil municipal qui devra inclure cette nouvelle règle.

Le Conseil municipal décide:

le vote de principe sur les membres suppléants dans les conseils municipaux, selon la modification de la loi sur l'administration des communes.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité** par 11 oui, 1 non et 1 abstention sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.

Le Conseil municipal décide:

l'attribution de la modification du règlement à la commission Finance, Administration et Economie Publique.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité** par 13 oui soit à l'unanimité sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.

Nomination d'un membre suppléant au sein de la Commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac

Le Conseil municipal décide:

de désigner M. Olivier Joss, conseiller municipal comme suppléant de M. Bruno Reinmann en tant que membre de la commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac.

Mise au vote, **la résolution est acceptée à la majorité qualifiée** par 13 oui et 1 non sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.

SÉANCE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

Dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 12 oui, soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.

Proposition d'indemnités allouées en 2022 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 20'000.-, pour les séances des commissions à CHF 40'000.-, soit CHF 60'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2022 suivantes: 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 12 oui, soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2022

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de CHF 13'093'995.- aux charges et de CHF 13'094'693.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 698.-.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de + CHF 590'698.- et résultat extraordinaire de - CHF 590'000.-.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 25 centimes.
4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 12 oui, soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.

Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 351'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.

4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 12 oui soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.

Parcelle Kaufmann

Mme Bouvier rapporte que V&G a appris que la Maison Kaufmann est inoccupée. Dans l'esprit du groupe, cette parcelle stratégiquement placée juste en face de l'école pourrait héberger un immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA) et des jardins familiaux. V&G propose à l'Exécutif de prendre contact avec les propriétaires pour un éventuel achat.

La Présidente ouvre le débat.

M. Guex ne voit pas d'inconvénient à prendre contact avec les propriétaires. L'intérêt dépendra bien sûr du prix de vente de cette parcelle et de ce que l'on peut y construire. M. Schmulowitz confirme que cette belle parcelle au centre du village est inoccupée. L'Exécutif n'est pas au courant de velléités de vente mais peut en effet prendre langue avec les propriétaires à ce sujet.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente procède au vote de cette proposition.

Le Conseil municipal décide:

la demande à l'Exécutif de prendre contact avec les propriétaires de la parcelle Kaufmann en vue d'un éventuel achat.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité** par 12 oui, soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.



Réaménagement de la route de Lausanne

M. Rosset rapporte une inquiétude des conseillers municipaux de Bellevue au sujet d'un projet de déviation du trafic de la route de Lausanne en direction de Versoix entre mars 2023 et mars 2024.

Le trajet prévu est identique à celui qui avait été proposé lors des travaux précédents sur cet axe, soit par les routes de Collex et des Fayards, mais la déviation n'a pas été effective, et l'impact sur le trafic de transit a été sensible à Genthod. Le Conseil municipal de Bellevue, sur préavis des commissions Aménagement et Bâtiments, Travaux et Sécurité, examine en ce moment même une résolution intitulée "Pour une modération du trafic de transit sur les routes communales", qui demande à l'Exécutif belleviste de négocier avec le Canton des solutions aux problèmes soulevés par ces différentes déviations. Cette résolution concerne partiellement Genthod puisque l'un des points demandés est la pose de feux de circulation provisoires à l'intersection des routes de Valavran et de Collex, et l'établissement d'un bilan en fin de période transitoire. Au vu du trafic de transit généré par les quelques semaines de travaux passés sur la route de Lausanne, M. Rosset demande qu'un appui, sous une forme à définir, soit apportée à la résolution belleviste.

Mme Guinand répond qu'une résolution similaire pourrait déjà être traitée en commission Aménagement et Mobilité le 14 décembre.

La Présidente propose de voter sur le siège un renvoi en commission d'une résolution similaire à celle traitée en ce moment par le Conseil municipal de Bellevue.

Le Conseil municipal décide:

de renvoyer en commission Aménagement et Mobilité une résolution similaire à la résolution belleviste "Pour une modération du trafic de transit sur les routes communales".

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité** par 12 oui, soit à l'unanimité sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.

Mise au concours du mandat de gestion du parc immobilier de la Commune

M. Granger salue la décision de l'Exécutif de remettre au concours le mandat de gestion du parc immobilier communal. Le PLR souhaiterait que le mandat soit redéfini clairement dans son cadre et dans sa mission de gestion du parc, et que le dossier soit transmis à la commission Finance, Administration et Economie Publique pour le suivi. M. Schmulowitz agréé au nom de l'Exécutif.

Le Conseil municipal décide:

de renvoyer en commission Finance, Administration et Economie Publique le suivi du dossier de remise au concours du mandat de gestion du parc immobilier communal.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité** par 11 oui et 1 abstention sur 13 conseillers municipaux présents à la séance.



BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT

DES COMMISSIONS

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DÉCEMBRE 2021**

Bilan des commissions sur la législature 2020-2025

M. Rosset, président de la commission Aménagement et Mobilité

“La commission s’est réunie à un rythme très soutenu durant cette année avec comme objectif principal la poursuite du processus du Plan directeur communal (PDCom), qui s’est concrétisé par une présentation d’une version préliminaire construite sur la base des éléments précédemment discutés au cours des séances de la commission. Cette version préliminaire de l’avant-projet, explicitée en octobre par le bureau Ortis/Robyr, architectes urbanistes, est actuellement en cours d’analyse par la commission.

Conjointement, le premier atelier du groupe de suivi a permis de recueillir toutes les idées lors d’une matinée organisée par Label Vert qui a permis d’observer la diversité des Gentousiens intéressés à participer à la future phase de développement. Il est à relever que leurs préoccupations, souhaits et visions à long terme rejoignent les orientations de la commission.

Un deuxième atelier aura lieu au début l’année prochaine et permettra de présenter l’avancée du travail de la commission afin que le groupe de suivi puisse rester au contact, se l’approprier, le questionner et y donner des impulsions.

En marge du PDCom, une réflexion a été menée sur l’évolution à moyen terme du secteur de la Printanière, notamment sur les questions du stationnement, de l’interface entre la gare et le lac, de densification avec une mixité entre logements et activités. Les recommandations de la commission ont servi de point de départ pour l’élaboration d’une image directrice par les mandataires, avec la participation également de la Commune de Bellevue et du Canton.

Au cours de cette année, plusieurs démarches ont été entreprises sur le sujet de la mobilité.

Une première analyse de la mobilité a été présentée par le bureau RGR, mandataire pour le PDCom, sous la forme d’un bilan et d’un catalogue d’idées issu de la démarche participative. Un diagnostic a été effectué comportant cinq familles d’enjeux : l’apaisement du village, le stationnement, le lien avec le Léman Express, les cheminements en mobilité douce et la qualité de la desserte des transports en commun.

D’autre part, une séance conjointe avec la commission Sécurité s’est intéressée au plan de mobilité scolaire conçu par l’Association transport et environnement (ATE). Il découle d’une étude basée sur une enquête effectuée auprès des élèves, des parents d’élèves et des enseignants de l’école de Genthod. Une discussion s’est engagée sur les limitations de vitesse dans la commune.

Par ailleurs, un diagnostic en matière de stationnement a été présenté par le bureau d’études en transport et mobilité Citec, qui a également formulé des propositions de modification des modes de gestion de l’offre de stationnement. Cette étude a été mandatée par la Commune afin de disposer d’une vision globale, permettant ainsi de faire évoluer la politique de stationnement sur l’ensemble du territoire gentousien, plutôt que tenter de régler des problèmes lieu par lieu.

La commission a pris connaissance de nouveaux éléments au sujet de la voie verte. Cette voie Genève/Sécheron-Versoix est actuellement en cours d’étude en partenariat entre le Canton et les communes concernées avec la collaboration du bureau d’études Urbaplan. Il s’agit d’un projet destiné aux modes doux et lents (piétons, vélos), en particulier pour les déplacements quotidiens et les loisirs.

Enfin, une commission conjointe avec la commission Bâtiment et Travaux Publics a étudié la modification du tracé de la ligne de bus 52 qui permettra de mieux desservir les habitants des ‘Hauts de Genthod’.

Si 2021 a été très active, l’année prochaine s’annonce intense dans le processus du PDCom qui se déroulera selon les séquences suivantes: mise en forme de l’avant-projet, consultation technique des services cantonaux, information publique, projet définitif.

Je remercie le secrétariat et le Secrétaire général pour le suivi administratif et technique, l’Exécutif pour la collaboration harmonieuse, et les membres de la commission pour leur implication.”



Mme Guinand nous livre les éléments généraux de la visite de terrain du 23 mars 2021:

- a) il n'est pas opportun de généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h dans toute la commune;
- b) la zone à 30 km/h implique une suppression des passages pour piétons, sauf ceux proches de l'école;
- c) la zone à 20 km/h n'est pas jugée appropriée devant l'école mais plutôt pour la rue du Village, voire la partie derrière l'école du chemin de la Pralay.

En ce qui concerne la limitation de la vitesse à 30 km/h, la commission décide de la réserver aux différents quartiers d'habitation (limites à voir avec l'Exécutif). Les voies d'accès (pénétrantes) au village resteraient à 50 km/h, voire 40 km/h.

Séance du 26 avril 2021

La commission désire finaliser l'installation des caméras de surveillance aux écopoints. En effet, il y a eu beaucoup de plaintes au sujet des gens irrespectueux qui dérangent et souillent ces écopoints.

Mme Lardi Debieux nous présente différentes variantes. Les membres de la commission approuvent le principe des caméras par 4 oui et 2 abstentions. La commission décide de retenir des caméras alimentées par des cellules photovoltaïques. L'exploitation des images sera confiée à des personnes assermentées de la Commune lors d'une période d'essai.

La commission s'est aussi penchée sur la situation des Bains du Saugy. Il a été décidé d'augmenter les rondes de la société Python les jours de grande affluence.

Séance du 1^{er} novembre 2021 (budget)

Le budget 2022 de la commission Sécurité a été approuvé par 6 oui et 1 abstention. Les statistiques de la gendarmerie concernant les infractions passées ont été commentées. Les voleurs qui sévissaient cet été dans la commune ont été appréhendés. En tant que Président, j'assiste tous les deux mois à une séance réunissant l'Exécutif de la Commune, la gendarmerie et l'entreprise Python."

M. Reinman, président de la commission Sécurité

" La commission Sécurité s'est réunie à trois reprises, dont une fois, le 30 mars 2021 conjointement avec la commission Aménagement et Mobilité. Les deux sujets majeurs qui nous ont préoccupés sont la vitesse du trafic dans la commune ainsi que les caméras de surveillance aux écopoints.

Séance conjointe du 30 mars 2021

Mme Guinand nous présente le projet de mobilité scolaire en lien avec l'ATE. Les recommandations finales sont attendues pour juin 2021.

Mme Udry, présidente de la commission Finance, Administration et Économie Publique

“ Tout d’abord, je tiens à remercier l’Exécutif pour sa collaboration et sa transparence, et M. Masserey pour son travail, et évidemment les membres de notre commission pour leurs idées, leurs réflexions, et leur implication dans cette commission.

La commission s’est réunie sept fois en 2021, tout d’abord pour avaliser les comptes 2020 et pour préparer le budget 2022 approuvé aujourd’hui, mais aussi pour se prononcer sur les dépenses supplémentaires des projets dont on a entendu parler (vidéosurveillance, trajet du bus, renouvellement du réseau de chauffage).

En sus du travail usuel de la commission, nous avons également reçu la visite du service informatique de l’Association des communes genevoises (SIACG), que nous avons fait venir pour faire le point sur ce qui est mis en place en termes de cybersécurité, vu ce qui s’est passé dans les communes alentour.

Nous avons également eu une ou deux séances spéciales, où nous nous sommes questionnés sur l’état des entreprises de la commune, et dont il est ressorti un sondage avec un retour et quelques propositions de leur part sur la manière dont la Commune pourrait les aider.

Finalement, nous nous penchons régulièrement sur le fonctionnement de la Commune et l’état du personnel. Nous avons notamment questionné l’Exécutif sur le respect du projet de loi sur les lanceurs d’alerte dans l’administration, et ce qui a été mis en place.”

M. Guex, président de la commission Environnement

“ L’année 2021 a été une année particulière pour la commission de l’Environnement. En effet, cette année elle a effectué un travail qui sort de l’ordinaire pour la Commune de Genthod.

Réunie à sept reprises, elle a commencé l’année par l’analyse des résultats de la phase test des écopoints. A l’aide de l’étude réalisée par SOFIES, chaque éco-



point a fait l’objet d’une décision concernant soit l’abandon du site, soit la poursuite des démarches, notamment auprès des habitants, en vue d’une réalisation. Le développement et la concrétisation des projets est en cours, aux mains de l’Exécutif.

Les membres de la commission ont ensuite abordé les sujets de l’éclairage nocturne et de la désimperméabilisation des sols. Si l’éclairage nocturne n’a pas eu de suite, le sujet de la désimperméabilisation des sols a engendré une motion acceptée par le Conseil municipal pour la désimperméabilisation du préau de l’école et du dépôt de la voirie sis au chemin de la Pralay. Une première séance de discussion a eu lieu au sujet du préau et un montant a été inscrit au budget 2022 pour la réalisation d’éventuels travaux. La commission a d’ores et déjà prévu de poursuivre la réflexion en début d’année prochaine.

Sur le thème de l’aménagement des espaces verts et ouverts, un projet de requalification des espaces extérieurs du centre communal, élaboré par MM. Calandra et Brüssow à l’initiative de la Mairie, a été présenté à la commission. Nous attendons la présentation d’un projet adapté suite aux échanges avec les membres du Conseil et les différentes parties prenantes au projet.

Un important projet de cofinancement pour l’installation de panneaux photovoltaïques a également été soutenu par la commission. Le succès est tel auprès des habitantes et habitants de la commune qu’une rallonge budgétaire a dû être prévue.

Hors commission de l’Environnement, mais dans le thème, une initiative de Christine Vizcaino a permis de distribuer à chaque ménage un rouleau de sachets pour la collecte des déchets de cuisine, qui sont, je vous le rappelle, la plus grosse fraction valorisable encore présente dans les déchets urbains.

La commission a également exprimé des idées qui n’ont pas encore abouti comme contribuer davantage aux mesures individuelles permettant les économies d’énergie, offrir un bilan énergétique des bâtiments ou donner des cours sur la limitation de la production de déchets.

Pour conclure, je relève que depuis deux années nous avons malheureusement renoncé à l’organisation d’une Journée Nature annuelle, en raison des circonstances que vous connaissez. J’espère de tout cœur que nous aurons à nouveau l’occasion d’organiser cette manifestation à l’avenir.

Je remercie les membres de la commission, M. le Maire, Mmes Rochat et Lardi Debieux, ainsi que M. Rochat pour leur travail et leur précieuse collaboration.”

M. Rosset, délégué permanent au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)

“ Le GLRD, qui est composé de représentants de six communes, d’un membre du Bureau et d’un délégué permanent par commune, s’est réuni deux fois; en mai à Collex et en novembre à Genthod.

Je vous présente quelques éléments significatifs issus de ce tour de table intercommunal en lien avec la feuille de route du GLRD qui concerne directement la commune de Genthod.

Les procès-verbaux sont disponibles sur CMNet sous ‘groupement / GLRD’.

Mobilité: commune de Bellevue

Sur la route de Lausanne, les travaux vont commencer au début l’année 2022 et dureront environ deux ans avec une mise en sens unique prévue sur une année. L’aménagement de cet axe favorisera la mobilité douce et comportera un tronçon limité à 30 km/h.

En revanche, ces travaux augmentent les risques de report de trafic sur d’autres routes.

En termes de mobilité, l’inquiétude monte car le trafic pendulaire augmente, notamment sur le chemin des Tuileries. Le défi de maîtriser l’augmentation du trafic pendulaire est intercommunal. Les aménagements futurs, par exemple à la maison Gitana, les pistes cyclables ou les places de parkings le long de la route de Lausanne nécessitent une coordination intercommunale. Conjointement aux travaux d’aménagement de la route de Lausanne, la Commune de Bellevue envisage d’autres travaux d’importance, notamment la création d’un parking souterrain sur l’emplacement actuel du parking de surface, et la création d’une auberge et d’une maison communale à la place du restaurant Gitana. La Commune de Bellevue entend concentrer sur deux ans l’ensemble de ces travaux, pour essayer de diminuer les nuisances dans le temps.

Aménagement: commune de Bellevue

Le PDCom de deuxième génération existe depuis 2019. Des amendements concernant la densification de la zone 5 et la production d’énergies renouvelables sont en cours. La Commune a renoncé aux modifications de zones. Il s’agit de densifier là où cela est possible, en réduisant les limites des courbes de bruit avec un souci de cohérence d’ensemble du territoire.

Avec le Champ-du-Château, 270 logements supplémentaires seront mis à disposition de la commune en 2022. La banque Lombard Odier va s’installer dans les deux années à venir. La société Richemont, sous réserve de confirmation de sa stratégie, pourrait doubler son site. Ainsi, la situation changera en nombre d’habitants et d’emplois sur cette commune, qui augmenteront fortement dans les années à venir.

Aménagement, bâtiment: commune de Collex-Bossy

Le budget a été voté pour la rénovation de la ferme Gindre-Constantin (9,5 millions). Elle sera réalisée en collaboration avec une entreprise privée (Espaces Voisins) qui va y gérer des espaces coworking et coliving, une épicerie et de grands espaces communs, un modèle intéressant que la Commune pourrait évaluer afin de juger sa pertinence éventuelle pour une application au rural de Genthod. Je recommande donc au Conseil municipal de se renseigner sur ce projet. J’espère au demeurant qu’un projet pour le rural prendrait moins de temps que celui de Collex qui aura pris dix ans à se matérialiser.”

M. Guex souligne que la Commune de Bellevue nourrit davantage que des intentions pour ses projets du bord du lac puisqu’elle a déjà déposé ses requêtes en autorisation de construire.

La Présidente demande si un membre d’un autre groupement communal souhaite prendre la parole, ce qui n’est pas le cas. Elle remercie les intervenants.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022

Mme Glaus-Lembo, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

“ Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les adjoints, chères et chers collègues,

Durant l’année 2021, la commission Culture, Sport et Loisirs s’est réunie à 10 reprises.

Une fois encore, la pandémie de COVID a joué les trouble-fêtes. Notamment durant le premier trimestre où certains spectacles ont dû être annulés, tels que par exemple “Antigel”. Par la suite, les spectacles ont pu se dérouler selon le programme mais dans le respect strict des mesures sanitaires, influençant très probablement de manière légèrement négative les chiffres de fréquentation.

Les membres de la commission analyseront d’ailleurs prochainement, et avec une attention particulière, les résultats de 2021. Ceci bien-entendu afin de déterminer l’orientation à donner au programme culturel 2023. Le programme culturel 2022 étant, lui, déjà finalisé.

Durant l’année 2021 la commission a eu le plaisir de recevoir plusieurs personnes:

- > Le lundi 8 février 2021, la compagnie Eole, qui est une association dont le but est de démocratiser la musique et l’art au sens large, est venue nous présenter son projet qui a séduit les membres de la commission. Du coup, en septembre 2021, une roulotte remplie d’instruments de musique est venue s’installer dans le préau de l’école. Une poignée d’enfants a eu l’occasion durant 3 jours de monter un petit spectacle qui a été présenté au public en fin de semaine.
- > En juin, la commission a reçu Mme Véronique Vergari, habitante de Genthod et productrice de “La Vie De J. C.”.

“La Vie De J. C.” est une série humoristique de 20 épisodes de quelques minutes qui a été diffusé dès le 18 septembre 2021 sur la RTS. Les membres de la commission, qui ont fortement apprécié ce projet de ZEP et de Gari Grogner - avec comme acteurs Vincent Veillon, Yann Marguet, Henri Dès, Alexandre Kominek, Yoann Provenzano, Garance La Fata ou encore David Castello-Lopes - ont décidé de le soutenir financièrement. D’ailleurs, je vous invite à venir assister à la projection des 20 épisodes qui aura lieu à l’Espace culturel le vendredi 25 mars à 20h30.

- > Le 21 septembre, nous avons reçu les membres du FIFOG (Festival International du Film Oriental de Genève). Plusieurs propositions de films nous ont été faites et les membres de la commission ont choisi le film “Le Cèdre d’octobre”, film libanais de Salim Saab qui vous sera proposé le 20 mai à 20h30 à l’Espace culturel de Genthod.

Ce film raconte le soulèvement populaire sans précédent qui a vu le jour au Liban le 17 octobre 2019. Le peuple libanais est descendu dans la rue pour dénoncer la hausse des taxes, pour réclamer justice sociale mais également pour réclamer la chute du système corrompu. “Le cèdre d’Octobre” revient donc sur les quatre premiers mois de la révolte et donne la parole aux militants, artistes, manifestants, hommes, femmes de tous âges et de toutes confessions.

- > Le 22 novembre 2021, la commission a eu le plaisir de recevoir les membres de l’association “Genève Musicale”, qui est une association basée sur notre commune et dont la vice-présidente est Mme Aleksandra Vegezzi, qui n’est autre que la présidente de la commission CSL de la précédente législature.

L’association envisage, dans un premier temps, de créer un concours international de musique qui s’adresserait aux jeunes pianistes de 8 à 18 ans et, dans un deuxième temps, un festival de musique qui se voudrait être une forme de suivi pour les participants au concours. Ce projet se réaliserait dans notre commune. A l’unanimité, les membres de la commission se sont dit être très enthousiastes pour cette proposition. Donc à suivre...

Concernant l’exposition OpenHouse

- > La première session a débuté le 8 mai 2021 au parc Lullin et s’est étendue jusqu’à la fin du mois d’août. Cette première session appelée PROCESSUS a essentiellement abordé les thèmes liés à la recherche et à l’innovation, avec la présence de diverses écoles telles que l’ETHZ et le collectif Gramazio Kholer, l’EPFL, et la HEAD. Mais elle a également abordé la problématique de l’habitat lors des catastrophes humanitaires et des déplacements de populations.

Pour cette première phase, la commission CSL s’est associée à la commission Social et Naturalisations afin de proposer le 18 août 2021 une visite guidée aux aînés. Lors de cette visite, M. Augustin Clément, enseignant de l’EPFL, est venu nous présenter le pavillon lacustre.

Christine Vizcaino, présidente de la commission Social et Naturalisations, Aleksandra Vegezzi et Christina Dellamula ont également contribué à l’explication des œuvres. Je les en remercie chaleureusement. De même que je remercie la Mairie pour le magnifique apéritif dînatoire offert en fin de visite au bar éphémère installé aux Bains du Saugy. Grâce à vous tous, la visite a été grandement appréciée.

- > Actuellement la session II appelée FLEXIBILITE est en cours dans le canton. Elle aborde le thème du déplacement de l’habitat. Dans ce contexte, vous aurez probablement entendu parler de l’éco-capsule-hôtel qui est actuellement aux Bains des Pâquis.
- > La troisième session qui se nommera EXPANSION aura lieu du 3 au 6 mars au Salon Art Genève à Palexpo.
- > Et la dernière session, qui se nommera EXPERIENCE, devrait avoir lieu dans notre commune, du 11 juin au 28 août 2022.





A cet effet, il convient de préciser que M. Lamunière, qui avait demandé un crédit supplémentaire, a été reçu par les membres de la commission le 27 septembre 2021.

Durant cette séance, les commissaires ont posé plusieurs questions relatives à la suite de l'exposition. En fin de séance, ils se sont dit être rassurés par les explications reçues. Ils ont néanmoins décidé à l'unanimité de réduire le montant de la demande à CHF 100'000.-. C'est ce montant qui est l'objet du point n°5 de l'ordre du jour de notre séance de ce soir.

Concernant le sport

La commission s'est penchée sur le règlement d'attribution d'une aide financière à des jeunes pratiquant une activité sportive ou artistique. Certains points qui dataient de 2003 ont été modifiés ou allégés. Cela concerne la domiciliation, l'âge, la suppression de la limite de financement et la création de deux lignes comptables (subvention artistique ou sportive). Ce nouveau règlement a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2021.

Concernant le Basket 3x3

J'ai le plaisir de vous informer qu'une deuxième édition de tournoi de basket 3x3 aura lieu le 28 mai 2022. Plus d'informations seront données ultérieurement.

On termine avec le traditionnel concours de dessins de l'Escalade:

Comme chaque année, un concours de dessin a été proposé aux enfants de l'école par la commission. Le dessin gagnant est ensuite imprimé sur des T-Shirts qui sont distribués aux petits coureurs qui participent à la course de l'escalade. Cette année, petite innovation: le dessin gagnant a également été imprimé sur les cabas qui ont été offerts à nos aînés. Et le gagnant du concours s'appelle Lyrian. Il est en 6P. Un grand Bravo à lui.

Pour terminer, je souhaite remercier tous les membres de la commission ainsi que notre Maire, M. Joël Schmulovitz, pour leur collaboration et leur engagement durant cette année 2021.

Et je souhaite adresser un remerciement tout particulier à M. Stéphane Baratelli pour son aide si précieuse ainsi que pour son efficacité et sa disponibilité sans faille.

Merci."

Mme Vizcaino, présidente de la commission Social et Naturalisations

" En 2021, la commission Social et Naturalisations s'est réunie douze fois. A l'ordre du jour de ces séances apparaissent principalement les trois sujets suivants: l'aide à l'étranger, l'aide en Suisse, et les naturalisations.

L'aide à l'étranger

Pour rappel, nous privilégions les projets qui concernent les femmes, l'agriculture (qui permet une autonomie locale) et la formation/éducation, pour lesquels la participation financière de la Commune peut apporter une aide effective pour la réalisation d'une partie, voire de l'entièreté du projet.

Toutefois, nous restons ouverts à des projets coups de cœur qui ne rentreraient pas dans les critères que je viens de vous énoncer.

La Mairie a reçu 46 dossiers. Tous ont été prétriés par Mme Sandra Rochat et étudiés par les membres de la commission. Dix-sept dossiers ont été retenus et ont reçu une aide financière dont le total se monte à CHF 60'500.-. Les aides financières octroyées variaient entre CHF 1'500.- et CHF 5'000.-, et une est même montée à CHF 7'500.-, somme qui correspond à l'entièreté d'un projet qui nous a été présenté par la présidente de l'association Nordesta, association que nous soutenons depuis des années et que nous avons invitée à nous exposer son action et ses réalisations.

En ce qui concerne le solde, après discussion entre les membres et la lecture de différents rapports sur la solidarité internationale et la participation des communes genevoises et du Canton, nous avons décidé d'attribuer la somme restante à quatre associations bien connues: la Chaîne du Bonheur pour l'Afghanistan, la Croix-Rouge et Terre des Hommes pour le Liban, et Médecins sans frontières et One Action pour un projet en Inde (association soutenue par la Ville de Genève et dont les projets sont suivis par ses propres services).

Les CHF 100'000.- ainsi distribués correspondent au 0,82% du budget de fonctionnement pour 2021 et atteignent ainsi largement l'objectif de la loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale, qui a pour objectif 0,7% du budget annuel de fonctionnement.



Pour information, en 2020 ce pourcentage atteignait pour Genthod 0,5%, en 2015 0,69%, en 2010 1,01%. Ces statistiques émanent de la Fédération genevoise de coopération qui mesure et analyse tous les cinq ans l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale.

Enfin, grâce aux compétences informatiques de Mme Decosterd, nous avons diverses informations ainsi que des statistiques sous forme de tableaux ou de graphiques quant au suivi des dossiers, aux pays et continents visés par les projets et à leurs domaines d'activité. Si vous êtes intéressés par ces informations, vous trouverez ces documents sur CMNet.

L'aide en Suisse

Au début de cette législature, il avait été convenu avec Mme Guinand, responsable des affaires sociales, que la gestion des dossiers serait laissée à l'Exécutif seul.

Toutefois, à chaque séance de commission, Mme Guinand nous a présenté, à l'aide d'un tableau, les dossiers reçus par la Mairie et soutenus par l'Exécutif afin que les membres de la commission puissent valider les choix de l'Exécutif, voire proposer des dossiers qui n'ont pas été retenus.

Les naturalisations

La Mairie a reçu six demandes de naturalisation en 2021, six visites ont donc

été effectuées, cinq préavis favorables ont été prononcés par les membres de la commission puis les membres du Conseil municipal, et une demande a été reportée.

Pour finir, je vous fais un résumé de ce qui a été traité en 2021, en ce qui concerne principalement les aînés et les jeunes.

Afin de mieux cibler les besoins de ces derniers, nous avons rencontré:

- > Mme Nicole Picard Flumet, pour mieux connaître son travail au sein du Service Social de la Commune et ses éventuels besoins;
- > des membres de la FASE, à savoir l'équipe de travailleurs sociaux hors mur et leur responsable qui travaillent déjà sur Genthod. Il en ressort les points suivants:
 - > la nécessité de la mise à disposition d'un local pour les jeunes sur la commune;
 - > une augmentation du temps de présence de la FASE;
 - > une fois les besoins identifiés, la FASE a besoin de l'expertise des autorités communales pour construire une vision commune pour la jeunesse de Genthod;
 - > comment répondre à l'intérêt civique des 17 à 25 ans, qui se manifestent assez souvent?

- > le Bel-Age. Durant cette rencontre d'hier, un échange a eu lieu sur les activités de l'association et la complémentarité avec celles de l'administration communale.

Ce qui a été réalisé en 2021 pour cette population:

- > Nous avons pu organiser les quatre sorties prévues pour les aînés de la commune et leur offrir à nouveau un cadeau de fin d'année avec des produits locaux.
- > Pour connaître les besoins des jeunes Gentousiens de 12 à 25 ans, les observations de terrain dans le bus scolaire par les TSHM, ainsi que les résultats des ateliers autour du PDCom, ont été de bons indicateurs.

Pour conclure, je remercie l'ensemble des commissaires pour leur intérêt, leur engagement et leur participation active, ainsi que Mme Guinand pour sa collaboration et ses importants retours à la commission, Mme Decosterd pour les documents de suivi qu'elle a réalisés, Mme Rochat pour le pré-tri qu'elle effectue à la réception des dossiers de demande d'aide à l'étranger, ainsi que Mme Lardi Debieux pour son précieux travail en amont des séances de la commission."



M. Sanou, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

“ Du 18 janvier 2021 à nos jours, la commission s’est réunie seize fois, la dernière ayant été le 14 décembre 2021. Cette séance avait pour but de réfléchir sur le projet de génie civil du secteur Valavran-Gandole en trois volets, à savoir la réfection de la chaussée et construction du collecteur Valavran-Gandole, l’élargissement du trottoir et suppression de stationnement ainsi que la création d’une bande cyclable au chemin de la Gandole, et l’alimentation en eau et implantation d’une fontaine dans le mail Lullin.

Les projets qui étaient en attente l’année dernière ont été pratiquement accomplis. La nouvelle voirie est fonctionnelle et les agents ont pris possession des locaux. Une visite a d’ailleurs été organisée pour la commission élargie aux membres du Conseil municipal, en date du 2 septembre 2021. La remise des bâtiments du 4, route de Malagny a été faite, et les locataires ont aussi emménagé. Les droits de superficie ont été renouvelés pour trois superficiaires au Creux-de-Genthod, pour 40 ans. Le problème est donc clos, du moins pour l’instant.

Pour revenir à la séance du 18 janvier, la commission devait réfléchir sur un projet de réseau de chaleur à distance reliant les bâtiments communaux du centre du village. La commission a demandé d’étudier l’option à deux réseaux. Ce qui a été fait en séance du 27 avril. La commission a préavisé favorablement le projet à deux réseaux. C’était urgent à l’époque, mais rien n’a été fait encore.

La commission s’est penchée ensuite sur la problématique du Rural et du local de la Compagnie des sapeurs-pompiers. À la suite de plusieurs séances, nous avons décidé qu’il fallait un nouveau local pour nos sapeurs-pompiers. Pour nous aider à la réflexion et à la décision, nous avons visité la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collex-Bossy.

Suite à l’étude comparative des sites du chemin des Chênes et des Champs-Chavannes, la commission a choisi le site du chemin des Chênes pour l’implantation du local de sapeurs-pompiers.

La commission s’est penchée aussi sur la modification du tracé de la ligne du bus 52 des TPG, qui devrait passer désormais au chemin des Chênes, et non plus sur la route de Valavran. La commission a voté favorablement le budget lié à cette modification.

En sa séance du 28 septembre, la commission a voté favorablement le budget 2022.

Je remercie sincèrement les commissaires pour leur consciencieuse et assidue participation. Mes remerciements vont également au secrétariat et à l’Exécutif pour leur soutien sans faille dans la préparation des dossiers.”

La Présidente remercie les présidentes et le président de commission pour ces rapports très instructifs.

ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Rapport Bibliothèque 2021

Au 31 décembre 2021, le fichier informatique de la Biblio totalisait 17'261 références disponibles en prêt.

Durant l'année, 406 ouvrages avaient été acquis à durée pérenne, ce qui n'inclut dès lors pas les diverses revues reçues par le biais de 17 abonnements en cours.

Le fichier informatique des adresses indiquait 241 lecteurs actifs, dont 24 nouveaux inscrits.

Les données de statistiques, toujours informatiques, annonçaient 8'292 mouvements de prêts... toutefois ces données ne sont pas le reflet de la réalité.

Pour cause, la Foudre qui s'est abattue sur l'Ecole le 17 juin, avec pour conséquence que le PC de la Biblio s'est retrouvé totalement sinistré et inutilisable durant plusieurs jours... aucune possibilité d'accès aux données informatiques du logiciel Bibliomaker.

L'ouverture de la Bibliothèque et le service de prêts ne furent pas pour autant interrompus.

Le mode "Survivalisme de l'Extrême" installé dans l'urgence - basé sur un morceau de papier et un crayon - ralentit fortement le processus d'entrée et de sortie des livres, mais le soutien moral et la patience du public furent exemplaires.



Geneva English School Genthod

Ecole internationale reconnue de Genève fondée en 1961, offrant un encadrement et un enseignement de qualité aux enfants âgés de 3 à 16 ans.

La Geneva English School, fondée en 1961, est une école renommée pour son excellence académique, située à 10 min du centre-ville de Genève, au bord du lac Léman. Le campus primaire se trouve à Genthod, dans un écrin de verdure spectaculaire surplombant la chaîne montagneuse du Mont Blanc, tandis que les étudiants du cycle secondaire évoluent dans un environnement architectural ultra moderne, à Versoix.

Face à la crise sanitaire en 2021, nous avons dû prendre des mesures strictes et annuler certains de nos événements et concerts, mais les cours ont pu avoir lieu en présentiel et nous n'avons pas eu recours à des fermetures de classes au-delà des quelques semaines du printemps de 2020.

Examens "GCSE" et Programme international "A Level"

Notre campus secondaire a ouvert ses portes en septembre 2016 à Versoix et durant l'été 2021, les étudiants de notre toute première classe 11 ont obtenu d'excellents résultats à leurs examens GCSE (General Certificate of Secondary Education) britanniques.

Notre directeur M. Williams a déclaré:

"Je suis tellement fier et ravi de ce que nos étudiants ont accompli durant cette période très difficile. Ils ont travaillé dur avec le soutien exceptionnel de leurs enseignants, qui les ont bien préparés. Plus de 72% ont obtenu une note de 7 ou plus (comparé à une moyenne de 61% dans le secteur privé au Royaume-Uni), et 35% ont obtenu une note de 9 (la meilleure note possible). Ce sont des résultats exceptionnels et je suis vraiment content pour les élèves ainsi que leurs familles.

Ce qui rend ces premiers résultats si spéciaux à mes yeux, c'est le fait que certains de ces élèves sont arrivés à GES dès leur plus jeune âge, il y a plusieurs années, lorsque nous n'étions qu'une école primaire. GES est une école avec un cœur qui bat et nos étudiants n'ont pas seulement obtenu d'excellents résultats, ils ont également grandi et sont devenus des exemples pour leurs pairs. Pour beaucoup d'entre eux, le voyage a commencé à GES Primaire et se poursuit au sein de notre programme A Level. Nous sommes heureux de pouvoir les confronter à la rigueur de ce programme en vue d'intégrer de grandes universités internationales."

En effet, notre programme international "A Level", dirigé par Mr Crabtree, est maintenant ouvert pour les étudiants de 16 à 18 ans. Le diplôme inclut l'acquisition et le perfectionnement d'un certain niveau en français ou en allemand, afin que les étudiants puissent poursuivre leurs études en Suisse, dans les pays limitrophes (France, Allemagne), les universités anglophones (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou ailleurs dans le monde.

Disciplines techniques et valorisation des langues

Le campus primaire aussi a connu quelques changements pour l'année académique 2021-2022, avec notamment l'introduction de nouvelles disciplines techniques (programmation informatique et robotique, animation en volume, arts visuels et design) enseignées par des enseignants externes, experts dans leur domaine.

A partir de 3 ans, dès l'entrée en crèche, l'enseignement est bilingue anglais/français afin de favoriser la compréhension et la fluidité de l'expression orale. Les 9-11 ans sont ensuite initiés à l'allemand, l'espagnol et le mandarin pendant le temps scolaire et notre programme périscolaire du mercredi après-midi s'est diversifié avec des cours renforcés de langues (inclus l'anglais pour des enfants externes à l'école), préparation aux examens d'entrée de collège/lycée au Royaume-Uni, et différentes disciplines de sport.

Activités extra-scolaires

Grâce à l'assouplissement des restrictions sanitaires, nos sessions bilingues "Little Ducklings" au parc de Genthod ont pu reprendre, réunissant de jeunes enfants non scolarisés (moins de 3 ans) avec leurs parents. Ces sessions permettent à de jeunes parents de rencontrer d'autres familles avec des enfants du même âge, de passer un moment convivial où les petits participent à des ateliers de musique, récit d'histoires ou encore des activités créatives.





Nos enfants ont pu également profiter de leurs activités favorites et passer de bons moments en dehors de la classe, tous âges confondus, à savoir:

- > Ateliers et compétitions sportives (Netball, Football, Rugby, Basketball ...)
- > Stages d'observation
- > Journées de transition dans les classes supérieures
- > Camps de vacances
- > Sorties scolaires: randonnées canoë bivouac, balades en montagne, accrobranche, stand-up paddle au lac, visite de musée et zoo, château de Chillon, marché de Noël
- > Courses d'orientation, chasses au trésor
- > Cérémonies de fin du cycle primaire et secondaire I

Nous nous efforçons de donner à nos étudiants toutes les compétences nécessaires afin d'entrer dans les meilleures universités et de s'épanouir pleinement dans leurs projets professionnels. Une bonne équipe enseignante ainsi qu'un programme académique complet sont essentiels. Mais nous misons également sur le soutien scolaire, l'accès à des activités extra-scolaires, sportives et en extérieur, l'apprentissage hors de la salle de classe, les voyages team building et l'opportunité de devenir ambassadeur de l'école et de sa communauté. Cette combinaison permet d'ouvrir des portes à nos étudiants; ils acquièrent une confiance et des compétences nécessaires pour réussir dans un environnement mondial en constante évolution.

Geneva English School Genthod

36, route de Malagny
www.geschool.ch
admin@geschool.ch
 t. 022 775 04 40



BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 34^{ème} année d'activité en septembre 2021.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi, sauf le mercredi et le vendredi après-midi. L'accueil des mardis et vendredis matin a été élargi à 26 enfants maximum durant le premier semestre 2021. Depuis la rentrée de septembre 2021, 24 enfants sont accueillis le lundi matin.

Cette formule semble mieux convenir à la demande des parents!

Durant l'année 2021, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et une stagiaire a encadré une quarantaine d'enfants.

Les enfants accueillis habitent principalement la commune de Genthod. Cependant, des enfants de Bellevue ainsi que des communes avoisinantes sont également inscrits.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" est proposé. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à l'âge de la rentrée scolaire). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à cinq fois par semaine.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de cinq membres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact

Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97



La crèche intercommunale les 4 Saisons est une crèche subventionnée par 4 communes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour de 7h à 18h30.

Le bâtiment est minergie-éco. La crèche est organisée en 7 espaces de vie répartis sur 2 étages. La structure est pilotée par une directrice nouvellement engagée depuis le 01.10.2021 ainsi qu'une adjointe pédagogique.

La dotation des équipes éducatives est soumise aux normes édictées par le SASAJ. Quatre apprentis ASE ont réussi leurs examens en juillet 2021, puis deux nouveaux apprentis de 1^{ère} année ont rejoint l'équipe en août, un éducateur en formation a terminé en décembre 2021, et deux autres sont en cours de formation. Un cuisinier assure l'élaboration des repas avec l'aide d'une intendante de maison.

Au total 36 personnes constituent l'ensemble du personnel. Un pool de remplaçantes est également organisé au sein de la structure.

La fréquentation des abonnements sont définis entre le parent et la direction lors de l'inscription de l'enfant au sein de la crèche.

Types d'abonnement au sein de la Structure:

- > Matin avec repas et sieste
70 % (de 07h00 – 14h00)
- > Après-midi
45 % (de 14h00 – 18h30)
- > Journée entière
100 %
(de 07h00 – 18h30)

Pour le bien-être de l'enfant, une fréquentation n'excédant pas 10 heures par jour est recommandée.

Cette année 2021 a été une année particulière, en lien avec la situation sanitaire. En effet, le fonctionnement a été quelque peu modifié en lien avec les exigences du plan de protection du SSJ. Les réunions de parents, les fêtes organisées pour les parents, ainsi que les colloques pédagogiques ont dû être adaptés voire annulés aux multiples protocoles mise à jour tous les mois.

L'équipe éducative ainsi que les parents ont fait preuve d'adaptation continue en cette période si complexe.

Projets et moments clés en 2021

La mission de la crèche Les 4 saisons est d'accueillir l'enfant et accompagner sa famille en garantissant une prise en charge de qualité au travers d'un référentiel pédagogique et en offrant différents modes de gardes. Participer à la vie des communes en maintenant des liens avec les acteurs sociaux.

Cette mission contribue à:

- > Procurer à l'enfant des ressources dans un cadre accueillant et sécurisant
- > Accompagner, prévenir et soutenir son développement physique, cognitif et affectif
- > Favoriser ses découvertes, ses apprentissages et sa créativité.
- > Offrir à l'enfant un lieu de socialisation avec ses pairs et les adultes



Harmonie de Genthod Bellevue

Cette mission se traduit plus spécifiquement par des rôles:

- > Co éduquer et soutenir le désir d'apprentissage des enfants
- > Repérer et accompagner les enfants en difficulté
- > Créer du lien social et lutter contre l'isolement
- > Favoriser la conciliation de vie familiale et professionnelle
- > Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance

Ligne pédagogique: Elle se veut interactive, ouverte, multiple et évolutive. Le besoin, l'intérêt et le libre choix de l'enfant sont au centre de notre approche pédagogique. Le, la professionnel (le) crée l'atmosphère propice aux apprentissages, aux découvertes et aux échanges.

Les principes éducatifs mis en avant sont: le suivi personnalisé de l'enfant (la référence), le respect du rythme, l'estime de soi, l'autonomie, la socialisation, la créativité. L'enfant est acteur de son développement.

Les valeurs éducatives que nous avons déterminées comme importantes et sous-jacentes à notre pédagogie sont les suivantes: Le respect, l'ouverture, le non-jugement, le plaisir, la sécurité, l'authenticité, l'empathie, l'écoute, la liberté d'expression et la tolérance.

Les valeurs: l'accueil des jeunes enfants tel que nous le vivons à la crèche Les 4 saisons repose sur des valeurs humaines. Par valeurs humaines, nous sous-entendons les valeurs qui permettent de vivre notre humanité en compagnie et dans le respect des autres. Le respect de l'autre implique une attitude de non-jugements et d'échanges de point de vue. Dans ce sens, les règles communes régissent les actions attendues des acteurs de l'institution et visent par là même à maintenir le respect de l'autre comme élément fondamental.

Ces valeurs se déclinent concrètement sur la base des principes:

- > D'égalité: Egalité des sexes, des cultures et provenances sociales
- > De non-discriminations: du genre humain, de religion ou de handicap
- > De fraternité: entre pairs, quels que soient les âges
- > De Tolérance: de la différence d'un côté comme de l'autre.

Les partenaires de soutien

Le SASAJ | service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour

Le SSEJ | service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Le SPMI | service de protection des mineurs

Le SEI | service éducatif itinérant

Les partenaires des communes

Les écoles

L'EMS "le nouveau Kermont" à Chambésy
Fondation Clair bois Chambésy
Bio parc Genève – Bellevue
Garderie Les Ticoquins

121 enfants inscrits en totalité

Bellevue | 55 enfants
Collex-Bossy | 13 enfants
Genthod | 27 enfants
Pregny-Chambésy | 25 enfants

"...c'est par le jeu que l'enfant exprime ses possibilités, c'est par le jeu qu'il se découvre lui-même et qu'il se dévoile à autrui" J de Ajuriaguerra

Contact

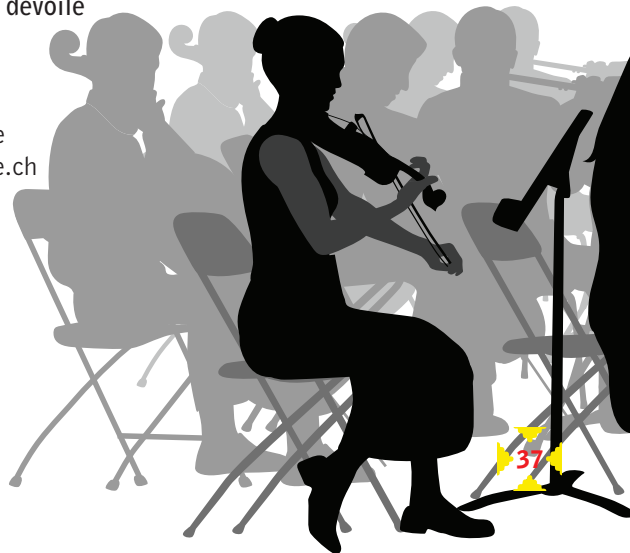
Nathalie Tissot Tanari | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36
www.popepoppa.ch

Chers amis de la musique,

L'année 2021 a été, comme pour 2020, une année un peu compliquée pour notre association. En effet, les restrictions sanitaires nous imposant de répéter à 5 personnes au maximum jusqu'au mois de juin, nous avons essayé de limiter la casse en gardant 2 répétitions par semaine à 5 musiciens et ainsi garder un minimum de cohésion entre les musiciens et surtout leurs donner la possibilité de se retrouver.

Certaines restrictions s'étant levées durant l'été, nous avons pu ainsi participer à la cérémonie officielle du 1^{er} août qui fut pour nous la première sortie de l'année. Le retour à des conditions presque normales en septembre a permis de préparer notre seul et unique concert de l'année le vendredi 19 novembre. Ce concert, effectué avec les jeunes de l'orchestre junior, s'est déroulé dans la salle communale de Bellevue et le nombreux public présent ce soir-là a pu apprécier les musiques cubaines interprétées avec ferveur par nos musiciens. Je tenais à remercier ici tous les musiciens qui ont gardé le cap et n'ont pas baissé les bras malgré les difficultés rencontrées. La musique populaire a survécu à cette pandémie et c'est ensemble que l'on continuera à faire que notre association puisse continuer d'exister.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas notre association, notre musique a pour but essentiel de promouvoir la musique d'ensemble au sein des communes de Bellevue,



Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Nous ne sommes pas un groupe de professionnels aguerris mais nous avons toutefois une énorme motivation à faire que notre public prenne du plaisir à nous écouter. Notre carburant, vos applaudissements!

Ecole de musique de Genthod - Bellevue

Nous profitons de ce rapport afin de remercier encore infiniment les communes qui nous soutiennent. Leur support durant toutes ces années est pour nous une marque de confiance qui nous permet de remettre l'ouvrage sur le métier chaque année afin de monter des programmes variés et surtout qui plaise à tous. Je remercie également toutes les personnes qui ont participé à notre concert et celles qui nous ont soutenus financièrement.

L'Harmonie est toujours à la recherche de nouveaux musiciens alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'information sur notre site internet.

Harmonieusement vôtre.

Contact

Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76
www.hemgb.com



Tout va bien à l'Ecole de musique de Genthod-Bellevue, avec un nombre d'élèves en légère hausse par rapport aux années précédentes. Ce sont plus d'une centaine d'enfants de Genthod, Bellevue, et de communes avoisinantes qui suivent des cours de musique!

Covid oblige, nous avons eu 2 assemblées générales dans la même année, celle de 2020 ayant été reportée à deux reprises!

Nous avons la joie d'accueillir deux nouveaux membres dans le comité: Mmes Yuen-Man Lee et Marie-Hélène Meier, toutes deux mamans d'élèves, en remplacement de Mmes Evelyne Sommer et Jolanka Tchamkerten, démissionnaires après de très nombreuses années au sein du comité.

Au niveau des professeurs, Mme Aurora Creux a décidé d'arrêter son enseignement à l'EMGB, ayant trop d'autres activités. Mme Martina Neis étant partie à la retraite, c'est M. Hernan Linares qui a repris ses élèves de violon. Et M. Mario Ortega reprend la classe de cor suite au départ de M. Victor Alvarado. A tous deux nous souhaitons la bienvenue!

Les jeunes de l'Orchestre junior se sont produits à deux reprises cette année: le 7 mai lors d'un concert à Genthod, et le 19 novembre, en collaboration avec l'Harmonie à Bellevue, devant un public nombreux et enthousiaste.

Les auditions d'élèves prévues de décembre 2020 à mai 2021 n'ont malheureusement pas pu avoir lieu, mais les enfants ont pu tous se produire lors de 5 soirées durant le mois de juin. Les présentations d'instruments d'harmonie dans les écoles ont également été annulées cette année, mais nous espérons vivement pouvoir les reprendre en 2022!

Votre enfant aimerait faire de la musique? L'EMGB l'accueillera dès 4 ans pour des cours d'initiation musicale, et dès 6 ans pour des cours de formation musicale et d'instruments qui se déroulent soit à Bellevue, soit à Genthod.

Tous les renseignements concernant les professeurs, les tarifs et les inscriptions se trouvent sur notre site Internet.

Contact

Béatrice Allanic | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
www.hemgb.com
t. 079 200 49 70





FC Collex-Bossy

Le FC Collex-Bossy est un club de football qui a été créé en 1962. Il profite des installations sportives du Groupement Intercommunal Marc-Burdet et peut se réjouir d'accueillir près de 300 membres actifs, dont près des 2 tiers sont des juniors issus de la région, à savoir principalement des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy.

Pour 2020-2021, nous avons 14 équipes inscrites dans les différents championnats ainsi qu'une école de football qui participe aussi régulièrement aux différents tournois/plateaux organisés à Genève. De plus, depuis la saison 2020-2021, nous avons également 2 équipes juniors qui jouent sous les couleurs du Team Léman FCV-FCCB, soit des équipes formées des meilleurs joueurs du FC Collex-Bossy et du club voisin du FC Versoix.

Le Club est géré par un Comité sous la co-Présidence de Monsieur Mehdi Derouazi (emblématique Président depuis 2010). Pour toutes informations plus complètes sur notre club, vous pouvez consulter notre site www.fccollexbossy.ch.

Pour la saison 2020-2021, qui s'est achevée en juin 2021

Notre première équipe, toujours dirigée par Monsieur Yves Miéville, ex-joueur professionnel, a réussi un nouvel exploit en jouant la promotion en 1^{ère} ligue jusqu'aux dernières journées du championnat. A noter que pour toutes les équipes actives (4^{ème} + 5^{ème} ligue) et seniors (+30 et +40), le championnat ne s'est joué que sur 1 tour, la désormais pandémie de Covid étant passé par là. A noter avec satisfaction la promotion de notre équipe de 5^{ème} ligue en 4^{ème} ligue en juin 2021.

Au niveau des juniors, sous la responsabilité de Messieurs Mayoraz et Dijoux, la progression individuelle et collective de nos jeunes joueurs a de nouveau été l'objectif prioritaire. Grâce au travail assidu et sérieux de nos entraîneurs et éduca-

teurs, cet objectif a été atteint même si, là également, les différents championnats ont subi de nombreuses interruptions dues à la pandémie.

Les résultats sportifs doivent donc être interprétés avec prudence. A noter les débuts de nos équipes Team Léman FCV-FCCB en collaboration étroite avec nos voisins du FC Versoix. Cette collaboration devrait pouvoir nous donner de nombreuses satisfactions pour les années à venir. Il faut également souligner l'excellent travail de Monsieur Cédric Dijoux et son équipe qui permet à notre Club de posséder une école de football solide et bien garnie en quantité et en qualité.

Nous tenons à remercier également tous les membres du Groupement Intercommunal Marc-Burdet et leurs commissions communales respectives qui nous permettent de pouvoir mener à bien la gestion et la vie du FC Collex-Bossy, surtout en cette période particulièrement difficile que nous vivons depuis mars 2020.

Pour 2021-2022, nous avons inscrit 3 équipes d'actifs, 2 équipes de seniors, 5 équipes de juniors à 11, 3 équipes de juniors à 9, 3 équipes de juniors à 7 ainsi que 2 équipes (juniors F + G) de notre école de football de plus de 60 enfants. Nous avons également une équipe élite en juniors B sous les couleurs du Team Léman FCV-FCCB ainsi qu'une équipe en juniors C interrégionale.

Après des années 2020 et 2021 marquées par les annulations de quasiment toutes les manifestations extra-sportives de notre Club, nous espérons pouvoir renouer en juin 2022 avec le tournoi Crispini et, surtout, pouvoir organiser les festivités qui vont marquer les 60 ans de notre Club en 2022.

Pour plus de précisions, merci de vous référer à notre site www.fccollexbossy.ch.

Contact

Mehdi Derouazi | président
derouazi@fccollexbossy.ch
t. 079 607 68 71
www.fccollexbossy.ch



Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club accueille comme chaque année les enfants des 4 ans jusqu'aux adultes.

Nous avons une section judo et également une section ju jitsu, enfant et adulte.

Contrairement aux années passées, le Club a participé à une seule compétition: le Tournoi national de Morges.

Total des médailles: 3 ors, 3 argents et 4 bronzes, classant le Club à la 3^{ème} place sur 96 clubs.

Aucune animation, ni compétition inter-clubs n'ont eu lieu.

Aucun stage n'a été organisé.

Cependant, nous avons effectué au mois de mai les passages de ceinture au Club pour tous les enfants.

Les championnats suisses ont été également annulés.

Conclusion: grosse déception de nos jeunes compétiteurs... il va falloir remotiver notre groupe compétition.

Contact

Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.judo-lemanique.ch





COMPAGNIE DES SAPEURS- POMPIERS DE GENTHOD

Une année de plus avec le COVID-19. Nous avons repris tous nos exercices.

Un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations. Elle a un effectif qui compte 33 sapeurs-pompiers de Genthod, dont 4 femmes ainsi que 10 cadres. 2021 a vu notre effectif diminuer et augmenter. Nous avons 3 sapeurs qui nous ont quittés, il s'agit des aspirants Calo Elsa et Krstic Zoran pour raisons professionnelles. Pour le dernier il s'agit de l'appointé Colombo Nicola pour sa retraite bien méritée après 25 années de service. A vous trois, le Commandant souhaite bonne continuation.

Les Compagnies de Genthod ainsi Collex-Bossy et Versoix ont été appelées pour renfort par le SIS à Versoix pour un feu. La maison Cartier a brûlé. L'engagement des diverses compagnies a commencé le vendredi à 13.30 et fini le samedi en fin de journée. Merci à tous pour cette solidarité intercommunale.

Le Commandant a le plaisir d'annoncer que la Compagnie a un nouveau sous-officier: le sapeur Modeste Jocelyn. Un nouvel appointé: le sapeur Gillet Marc. Et 4 nouveaux aspirants: l'aspirante Moscardi Laurie, l'aspirant Kumar Pardeep, l'aspirant Raboud Hervé et l'aspirant Tolgyesi Joakim, La Compagnie leur souhaite la bienvenue et félicitation à tous.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin.

Contact
Stéphane Nicollin | Commandant
t. 079 662 01 22

**Ski Club Bellevue,
Collex-Bossy,
Genthod**



2021 fut une année peu glorieuse pour réunir les membres tel que le comité le souhaite - de manière conviviale, familiale, festive et sportive - et les sorties de ski avec déplacement en car depuis le parking Marc-Burdet n'ont malheureusement pas pu se dérouler compte tenu des recommandations d'éloignement physique liés à la pandémie de Covid 19 et de la fermeture des stations de ski de France voisine.

La majorité des membres ont généreusement accepté le versement de leur cotisation sur proposition du comité auprès des plus démunis et un don de CHF 1'600.- a ainsi pu être fait en début d'année à la caravane de solidarité.

Le Ski Club BCG conserve son ADN social et ses membres ont pu participer à la fête de l'été réalisée autour d'une sympathique et excellente paella réalisée de main de maître par l'une de ses membres et sa famille.

Malheureusement, le comité et les membres du SCBCG ont appris la perte accidentelle de Valentin Klinckmann, jeune actif du club et transmettent à sa famille et ses amis leurs sincères condoléances.

Au 31 décembre 2021, le Club compte 124 membres actifs dont 24 de Genthod, 60 de Bellevue, 18 de Collex-Bossy et 22 d'autres communes.

Le comité est triste de ne pouvoir proposer des sorties groupées en 2022 au vu de la situation sanitaire actuelle, mais espère pouvoir relancer les activités en fin de saison de ski 2022 et participer aux assemblées fédératives communales que sont les promotions et le 1^{er} août.

Contact
Jean-Christophe Abel | président
t. 079 702 26 43
skiclub.bcg@gmail.com
www.skiclub-bcg.ch





L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

Malgré la pandémie qui a ralenti nos activités, l'APEG a poursuivi son engagement en 2021 en gardant contact avec ses différents interlocuteurs (directeur, maître adjoint, parascolaire, adjointe au maire).

Courant avril, un courrier a été envoyé à la mairie à l'occasion du changement de gérance du Restaurant du Château qui fournit les repas du restaurant scolaire, afin de faire part de nos constats, demandes et suggestions. Ce courrier a reçu un bon accueil et nous avons constaté une volonté commune d'apporter le meilleur en termes de qualité et de durabilité pour les repas des enfants.

Le 29 avril 2021, l'APEG adhère à la FAPEO. Après plusieurs discussions et voyant que l'APEG n'avait pas la possibilité d'être consultée ou de participer à certaines décisions importantes qui concernent directement l'avenir de l'école (ex. : réforme EP21), le comité a décidé de faire partie de la FAPEO.

Dans le cadre du travail de l'ATE (Association Transport et Environnement) mandaté par la Mairie de Genthod, des échanges ont eu lieu entre le responsable de projet et l'APEG qui a pu donner son avis sur les points mentionnés comme dangereux par les parents et/ou les enfants.

Parallèlement, une réunion avec la coordinatrice du Pedibus Genève a eu lieu avec les parents qui s'étaient montrés intéressés par une ligne à Genthod. Nous avons décidé de proposer aux parents deux lignes qu'ils pourraient rejoindre en cas d'intérêt.

Au terme de l'année scolaire, la récolte de fournitures scolaires a pu avoir lieu et a été remise à Mme Elise Martignier dont la future association "Amour et

Fraternité" a pour objectif de venir en aide aux familles pour la scolarité des enfants.

Cette fin d'année scolaire est également marquée par le départ à la retraite de Mme Nadine Stalder, qui a enseigné de nombreuses années à l'Ecole de Genthod. Pour la remercier de son travail auprès de nos enfants, l'APEG lui a offert un bouquet de fleurs et écrit un petit mot dans un recueil de souvenirs préparé par les enseignants de l'école.

La fête des 15 ans de l'APEG n'a pas pu avoir lieu pour la deuxième année consécutive et nous avons décidé de créer un livre-souvenir des 15 ans de l'APEG retraçant l'histoire de l'association. Il a été distribué le jour de la fête des Promotions.

Fin août 2021, l'APEG a participé à l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire, en collaboration avec Gabrielle Hofer et Laetitia Monnot (suppléante d'Arlette Michaud), enseignantes. Nous n'avons pas pu offrir notre traditionnel buffet "petit-déjeuner", mais chaque enfant a reçu un petit cadeau de bienvenue à cette occasion.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de l'APEG 8 nouvelles familles.

Le vendredi 17 septembre 2021, l'APEG a, comme de coutume, organisé des cortèges depuis les quatre coins du village dans le cadre de la journée internationale "A pied à l'école". Comme le goûter n'a pas été autorisé, nous avons invité un musicien qui a animé l'arrivée des enfants à l'école par des rythmes joués au djembé.

Lors du vide-greniers du 18 septembre, l'APEG a tenu un stand de pâtisseries achalandé avec l'aide des parents.

Cette année, l'APEG a pu, à nouveau, organiser les entraînements pour le programme Sant'e" scalde qui ont fait courir une cinquantaine d'enfants.

Le 19 octobre, l'APEG a participé aux Instances Participatives, forum de discussion qui regroupe représentants de l'école, du parascolaire, des parents et de la commune.

Contact

Anabela Dias Fonseca Da Silva | Présidente
t. 022 774 06 19 | www.apeg.ch



Notre Club possède 3 courts extérieurs, dont deux couverts par une bulle en hiver, un club house, un mur d'entraînement et une buvette.

Nous accueillons 259 membres, dont 128 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

La pandémie du COVID 19 nous a obligés à respecter les règles de Swiss Tennis et nous sommes très heureux de constater que nous n'avons eu aucun foyer de maladie et aucun membre n'a été contaminé dans notre club de tennis.

Nous avons pu recommencer la plupart de nos activités qui étaient annulées en 2020 et avons pu bien profiter de cet été animé par nos rencontres interclubs et nos soirées autour de notre barbecue.

Ecole de Tennis

Nous avons 128 juniors inscrits à nos cours, qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin.

En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes.

Nous voulons respecter la qualité, ce qui signifie max 4 enfants par cours avec une exception de max 6 pour les tout-petits.

Nous avons une équipe de 9 professeurs, avec notre responsable de l'école de tennis, Christelle Landry (079 784 56 43).

Soirées, tournois et animation

Nous organisons plusieurs tournois par année suivis par des soirées sympathiques autour de notre barbecue.

De plus, tous les mercredis d'été nous organisons des doubles suivis d'un repas canadien.

Pour les jeunes, nous avons une soirée de Noël et fin juin la soirée de début des vacances d'été.

Compétition

Nous avons 3 d'équipes interclubs de compétitions hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci permet à notre club de représenter la commune dans toute la suisse romande et d'élever le niveau de jeu de nos membres, bien qu'avant tout c'est la convivialité qui règne au TC Genthod.

L'année 2022

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres, nous vous rappelons que les habitants de la commune de Genthod bénéficient d'un tarif préférentiel et nous vous encourageons tous à venir nous rencontrer et jouer avec nous.

Nous continuons à accueillir nos membres et leurs amis invités lors de nos nombreuses activités conviviales.

La buvette (tenue par nos juniors) sera ouverte les samedis et dimanches matin des mois de mai et juin et pendant les interclubs.

Pour tout renseignement vous pouvez visiter notre site internet.

Contact

Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11
www.tcgenthod.ch

Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

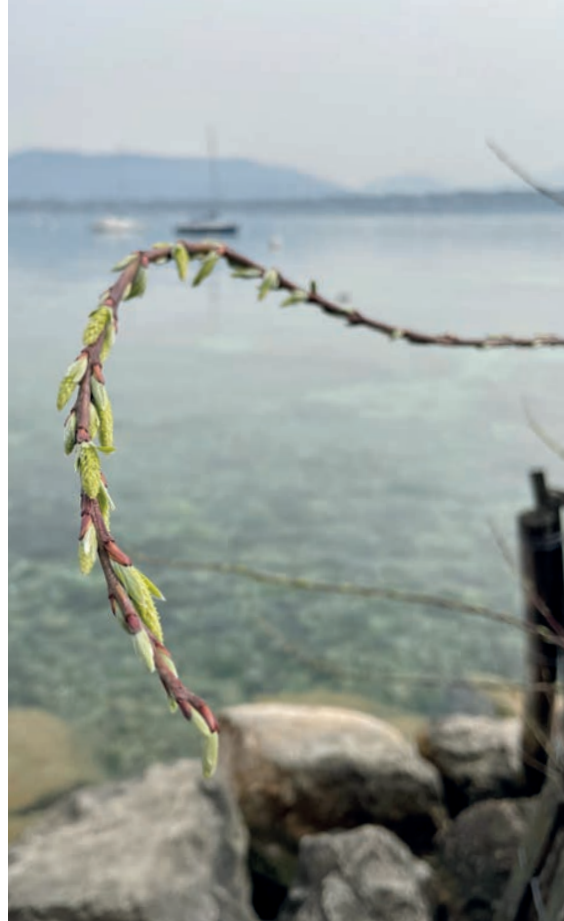
2021 une année sous le signe de la détermination.

Comme chacun de nous dans cette belle région, dans notre environnement professionnel, associatif, personnel ou familial, le Comité a dû composer avec les restrictions relatives aux jauges et conditions de réunions souvent imprévisibles. "Faire avec" et "gérer" ont été notre besoin et notre mission. Avec notre détermination, un peu de chance et de réussite, nous avons pu dérouler tout l'agenda de la saison.

Finalement, ce furent les conditions météo pluvieuses et fraîches qui donnèrent à la saison une impression d'imparfait. L'imparfait étant toujours à relativiser, certains de nos navigateurs ont réalisé une magnifique saison sportive faisant rayonner l'ANBCG lors des grands rendez-vous. D'autres ont réussi de formidables sorties de pêche.

Détermination à dynamiser la marque ANBCG par l'adoption d'un fanion revendiquant un code sportif épuré de l'hélice et de la barque tout en symbolique: les couleurs de Genève et Genthod, le bleu, le blanc, le Creux, le Mont-Blanc.

Détermination à poursuivre nos efforts en vue d'assurer une bonne organisation de nos régates et rallyes. Nous avons ainsi mis en place un comité de course lors de chaque événement nautique et avons acquis du matériel spécifique. Ainsi, nos régates comptant pour la Creux-de-Genthod Cup, la Petite semaine du Creux et la CPC solo (Creux-Promenthoux-Creux en solitaire) ont gagné en pertinence et chacun y trouve son compte.



Détermination à poursuivre et évoluer dans cette voie avec un premier objectif, l'inscription au calendrier nautique lémanique d'une épreuve ANBCG.

Les représentants de l'association ont également participé en leurs qualités respectives aux assemblées et réunions des organisations faîtières.

Notre traditionnelle soirée de clôture a pu avoir lieu au restaurant du Château de Genthod.

Le comité remercie ses membres qui, par diverses formes de présence lui ont manifesté leur soutien et l'ont encouragé à tenir le cap.

L'ANBCG accueille volontiers en son sein tous les amoureux du Creux.

Contact

Olivier Stüssi | président
president@anbcg.ch
www.anbcg.ch



Un des buts premiers de l'association Le Bel Age est d'organiser des loisirs en faveur des seniors, mais surtout **de susciter l'entraide et les contacts afin d'éviter l'isolement**. L'association est ouverte à chaque personne dès 55 ans. Au 31 décembre 2021, l'association comptait 120 membres.

Rétrospective 2021

Comme un copier-coller, au 1^{er} janvier 2021 nous étions heureux de tourner la page précédente et avions dans le cœur tout l'espoir d'une bonne "nouvelle" année à venir. Quelle erreur! Cela partait encore plus mal et, restrictions sanitaires obligent, tous nos repas, qui sont le fer de lance de l'association, ont été supprimés jusqu'au 15 juin!

Malheur supplémentaire, au mois de février, mon épouse Erika Mottier, membre fondatrice de l'association et membre d'honneur, décédait. Avec les restrictions sanitaires obligatoires mises en place, nous n'avons pas pu lui rendre l'hommage qu'elle méritait. Quelle tristesse.

Cependant, durant toute l'année, les réunions "apéro" aux Bains du Saugy ont pu avoir lieu, réunissant quelques braves courageux, qui pour certains profitaient de l'occasion pour faire leur baignade journalière. Le tout agrémenté chaque fois d'un temps radieux.

De même, de mars à novembre, les marches ont pu se poursuivre sous l'impulsion de Jean-Claude Schöpfer et Michel Vaucher. Elles ont conduit les marcheurs autour de Genthod et Bellevue, à Versoix, autour de Collex, sur la Voie Verte, aux remparts de Fribourg, au CAD, à Pregny-Chambésy et, en clôture de saison, aux Bois-de-Bay suivies d'un repas fort sympathique.

Une ciné-conférence prévue en mars n'a pu avoir lieu qu'au mois de juillet; elle nous a été présentée par notre membre Gérard Capitaine, qui nous a entretenu de la "portance aérodynamique". Arlette Porchet nous a organisé encore deux autres ciné-conférences, "Voyage en Australie" et "L'Ecosse entre nature et whisky".

Pendant ce temps également, les réunions de jeux ont suivi leur bonhomme de chemin, prenant place chaque mercredi après-midi sous la houlette d'Huguette Aebischer.

Quant aux repas, ils ont repris le 19 juin après sept mois d'abstinence, avec une baisse de fréquentation de 50% par rap-

port à 2019, qui s'est encore accentuée dès fin septembre avec les "tests Covid" nécessaires pour réunir le maximum de personnes admises dans les locaux fermés.

Notre Assemblée générale prévue en mars a pu se tenir en présentiel au mois d'octobre, moyennant les mêmes restrictions. Pas simple!

Pour voir cependant le verre à moitié plein, le manque d'activités de l'Association depuis presque deux ans a eu un impact positif sur notre trésorerie. Nous avons ainsi pu offrir à nos membres deux courses d'école: l'une en août au Barrage d'Émosson et l'autre en octobre à la Brisolée de Fully. Cela également grâce à la générosité de la Commune qui nous soutient – enfin! – tant avec une vision financière plus adéquate qu'avec des échanges fructueux et enrichissants, pour la mise en place d'objectifs partagés et pour lutter contre la solitude des aînés, entre autres.

Que la Mairie trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

A tous les acteurs qui ont égayé cette triste année 2021, un grand merci pour votre si précieuse collaboration, et un merci particulier aux membres du Comité pour tout le travail fourni.

Contact

Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch



Club Nautique de Bellevue

Le Club Nautique de Bellevue (CNBe) a accompli cette année sa deuxième saison depuis sa fondation en 2019.

L'ouverture de la base nautique a eu lieu comme prévu au début du mois de mai et cela malgré les problèmes sanitaires dus au virus Covid19. Dès cette ouverture, nos membres ont eu le plaisir de profiter des infrastructures de Port Saladin et utiliser le matériel naviguant mis à sa disposition (Dériveurs, catamarans, paddles, canoës, ...).

Fin 2020, le CNBe comptait 86 membres qui faisaient partie soit de la section Voile, soit de la section Pagaie, et parfois des deux sections. Quelques membres ne font pas partie d'une section mais sont membres sympathisants, aidant ainsi financièrement le Club.

La flotte de la section Voile se compose de 24 unités (12 Optimistes, 5 Topaz Tres, 2 Topaz 16, 1 Topaz Omega, 2 Laser, 1 Laser type II et 1 Dart 18) qui sont à disposition de nos membres et aussi utilisés pour l'Ecole de Voile et la Flottille. La flotte de la section Pagaie comprend 11 paddles (5 rigides et 6 gonflables), 4 Kayaks monoplaces et 2 kayaks biplaces.

Le CNBe propose plusieurs cours de voile ouverts à tous. Nous avons la chance de pouvoir compter sur M. Eric Dechamboux,

un professionnel de l'enseignement de la voile. Son expérience de plus de 30 ans, dans divers clubs du Léman, apporte au club une vraie valeur ajoutée.

Les cours du printemps ont été suivis par 17 élèves.

La Flottille, quant à elle, a aussi souffert de la météo maussade de cet été. Malgré cela 22 enfants âgés entre 7 et 14 ans ont tout de même participé avec enthousiasme aux activités proposées.

Lorsque nous écrivons ces lignes, le site internet www.cnbe.ch est en transformation afin d'améliorer et simplifier l'accès aux inscriptions à nos différentes activités. Ce site est la "porte d'entrée" du CNBe, car il vous permet de vous inscrire au Club ainsi qu'aux cours de voile et à la Flottille. Il vous donne aussi toutes les informations utiles concernant le CNBe et ses deux sections.

Fort de ses deux années d'existence, le Club Nautique de Bellevue est très confiant pour la saison 2022, et se réjouit d'accueillir les amoureux du lac afin qu'ils puissent pratiquer les sports nautiques sans avoir besoin d'être propriétaire du matériel naviguant...



Contact
Marcel Beauverd
président
info@cnbe.ch
www.cnbe.ch



Société féminine de gymnastique

La Société Féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue propose à ses membres le lundi entre 19h15 et 20h15, à la salle de gymnastique de l'Ecole de Bellevue, des cours de gym douce ayant pour but de nous maintenir en forme. Ces cours sont donnés à tour de rôle par 3 monitrices (2 nouvelles monitrices ont remplacé les 2 démissionnaires durant cette période difficile) et des activités organisées pour resserrer des liens d'amitié : 3 verrées, après l'AG et en fin d'année civile et scolaire, 2 sorties proposant à la fois gastronomie, découverte et balade, en automne et au printemps, et un dîner dans un restaurant de nos communes.

En 2021, compte tenu des conditions sanitaires, il n'a été proposé que 21 cours, 2 verrées, l'une en juin en plein air, l'autre en décembre au Foyer après le dernier cours, et un repas au restaurant de Port Gitana.

La communication entre le comité et les membres a été maintenue durant les périodes de confinement par des mails et aussi grâce à un groupe de discussion ouvert sur WhatsApp, qui a aussi permis à certaines de se sentir moins isolées.

La participation aux cours et activités a fortement diminué à cause de l'obligation de porter un masque, de présenter le pass sanitaire, de partager les membres en 2 groupes pour ne pas dépasser le maximum de 12 participantes!

Nous étions en moyenne 12-15 aux cours, verrées et un joli record de 24 + nos 3 monitrices au repas du 12 novembre au restaurant de Port Gitana, qui nous accueille toujours aimablement après nos cours du lundi soir.

Contact
Martine Bettiol-Detraz | présidente
gym.dames.gb@gmail.com
t. 022 774 26 02 | 079 199 76 42



Sauvetage de Bellevue-Genthod

L'année 2021 a été placée sous le signe de la formation, après les nombreux cours de perfectionnement annulés l'an passé en raison du COVID. La formation des membres a pu reprendre et un total de 15 sessions ont été organisées par nos instructeurs (BLS-AED, matelotage, accidents de plongée, etc.).

En parallèle des formations, nous avons assuré un total de 60 vigies et 39 interventions, durant lesquelles 63 personnes ont été assistées.

En 2021, nous avons également suivi de près le chantier de notre nouvelle unité d'intervention, qui a été livrée au Port Gitana le samedi 11 décembre 2021. Elle sera inaugurée le 7 mai 2022.

Notre autre unité d'intervention a malheureusement subi une casse moteur majeure en fin de saison, nécessitant l'investissement conséquent des membres et des deniers de la section afin de le remettre en état.

Contact

Yannick Seramondi
bellevue-genthod@sisl.ch
www.sisl.ch
t. 022 774 23 28 (24h/24)

Les Shamrocks Genthod - Geneva Irish Dance Club

Comme toutes les associations gentou-siennes, les activités des Shamrocks auront été assez bousculées lors de l'année 2021.

Les conditions sanitaires nous auront permis toutefois de pratiquer des "Line Dances" le plus souvent possible, mais avec beaucoup de prudence de la part de chaque membre du groupe.

Du fait de ces changements liés à la pandémie, les Shamrocks ont vu leur effectif diminuer et pour l'heure notre groupe est bien restreint; les Shamrocks ont besoin de nouveaux membres!

Avec le retour à la normale, nous pourrions reprendre l'apprentissage des danses irlandaises traditionnelles qui sont les danses caractéristiques du groupe.

Comme en 2020, il a été impossible de faire des projets quant à des démonstrations lors de manifestations. Le retour à la normal est donc attendu avec impatience!

Contact

Angela Jeangros | présidente
<https://www.facebook.com/shamrocksgeneva.net/>
t. 078 488 20 44



Association MonFablab

La création du FabLab de Genthod est issu de l'impulsion de 5 personnes actives dans la formation et qui souhaitent mettre en place un lieu de créativité, d'échanges de compétences et d'aide à la réparation.

Un **FabLab** vient de la contraction de l'anglais **Fabrication Laboratory** "laboratoire de fabrication" un concept provenant du MIT.

Le **FabLab** est un lieu de formation et d'apprentissage pour échanger et concrétiser des projets avec des ressources partagées telles que: l'impression 3D la découpe et gravure laser, l'usinage de matériaux légers avec une petite fraiseuse à commande par ordinateur, le tournage, le montage électronique, la microprogrammation de circuit et plein d'autres choses...

Le "Repair Café" est destiné à permettre à toute personne qui souhaite réparer un objet, un appareil multimédia ou petit électroménager de bénéficier d'une assistance.

Nous avons débuté notre activité ouverte au public et aux membres en septembre 2020.

Durant l'année 2021, covid oblige, nous avons continué à fabriquer des visières de protection et des attaches pour les masques qui ont été distribués dans le cadre de la commune.

Durant l'été, nous avons mis en place un atelier d'introduction à l'usage de logiciels pour la CAO conception assistée par ordinateur, outil essentiel pour la création de pièces usinables sur les machines du FaLab: découpeuse graveuse laser; cnc (petite fraiseuse à commande numérique pour le bois les matières synthétiques et les métaux non ferreux) ou imprimante 3d.

Divers ateliers ont été organisés autour de la réalisation de power pack (batteries rechargeables pour smartphone) et la confection de sapins de Noël. Plusieurs projets sont en cours de réalisation: une wordclock; une console de jeux; une câbleCam; etc.

Plusieurs membres ont réalisé des pièces sur les différentes machines à disposition pour leurs projets ou pour des réparations. Nous avons également répondu à plusieurs demandes pour des réparations ou la fabrication de pièces.

Des projets collaboratifs se sont déroulés en fin d'année avec le parascolaire et l'école de Genthod ainsi que d'autres écoles primaires du canton, de plus des visites découvertes ont été organisées.

Le Repair Café a pu être ouvert à 6 reprises durant l'année et notamment pendant le vide-grenier de Genthod. De nombreuses personnes ont eu l'occasion de venir sur rendez-vous pour la réparation d'appareils divers: smartphone; machine à café; ordinateur; équipement multimédia et divers petits appareils électroménager.

Comme l'année précédente, la situation particulière nous a imposé des restrictions d'activités, c'est pourquoi nous avons prolongé la durée de validité des cartes de membres.

De nombreux projets, de formation ainsi que des ateliers sont envisagés dès qu'il sera possible d'ouvrir normalement.

> Projets: Wordclock; Câble-cam; Bird-Cam; etc.

- > Formations: Fusion 360; découpe laser; Impression 3D; Initiation CNC Initiation au tournage; thermoformage; initiation microbit; Domotique
- > Ateliers: Mini-robot; découpe plotter A3; Impression par sublimation (sur tissus ou différents supports); découpe verte animatronique; etc.

Nous sommes également ouverts à tous projets proposés par de futurs membres.

Pour toutes informations utiles vous pouvez nous contacter par mail ou consulter notre site Internet.

Nous sommes situés dans le bâtiment de l'école primaire au-dessus de la bibliothèque.



Contact
Olivier Levrat
www.monfablab.ch
info@monfablab.ch

PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Genthod-Bellevue Volley-Ball

Mme Isabelle Jeanclaude
022 774 46 53

Genthod-Bellevue Basket

M. Riccardo Martinetti
079 285 28 39

Chœur Epsilon

Mme Josyane Cartier
079 222 60 88

FSG Genthod-Bellevue

Mme Anne-Claude Semon
022 774 01 78

BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand- Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Rapport d'activités 2021

L'Office Intercommunal est géré par le Major Stéphane Granger assisté par Mme Maria Fonzo.

L'Office s'occupe des travaux administratifs ainsi que la tenue de la comptabilité générale du groupement.

Le Capitaine Christian Devaud est Suppléant ad intérim du Commandant de l'ORPC Valavran, il sera confirmé à ce poste, par les Magistrats du Groupement, courant 2022.

L'Office se situe au 27, rue du Village à Genthod (1294).

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, ses activités permanentes sont:

- > la formation des cadres;
- > l'entretien du matériel et des constructions;
- > l'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, elle a:

- > restructuré l'organisation après l'entrée en vigueur de la réforme PCi au 1^{er} janvier 2021;
- > été engagée pour le balisage du U lacustre (la rade) du 26 au 28 février;
- > été engagée de avril à juin au vaccinodrome de Palexpo;
- > été engagée plus de 2 semaines lors du sommet USA/URSS au Parc La Grange et à l'hôtel Intercontinental.

A fin 2021, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| > population de l'ensemble du groupement | 38'325 habitants |
| > effectif actuel des astreints du groupement | 170 personnes |

Actuellement, l'Etat-Major compte 24 collaborateurs.

Engagements effectués durant l'année

Total des cours accomplis: 2377 jours effectués

- | | |
|--------------------------|-------------------|
| > Cours répétition | 349 jours cumulés |
| > Cours de Cadres | 22 jours cumulés |
| > Rapports Etat-major | 39 jours cumulés |
| > Heures isolées (jours) | 138 jours cumulés |



> Intervention pandémie (Palexpo / U Lacustre)	1468 jours cumulés
> Intervention USA/URSS	325 jours cumulés
> Catastrophes	36 jours cumulés

Interventions catastrophes

A Versoix, lors de l'incendie de la maison Cartier, la nuit du 5 au 6 novembre

Les cours des divers services:

- > cours Constructions printemps et automne pour l'entretien de nos locaux;
- > cours Assistance CPA (contrôle périodique de abris)
avec 300 visites réalisées en 5 jours;
- > cours PBC (protection des biens culturels);
- > cours Télématique (sirènes mobiles);
- > cours Matériel (inventaire / maintien en pleine valeur).

Président de Groupement | M. Vincent Hornung (Céligny)

Vice-Président du Groupement | M. Philippe Pasche (Pregny-Chambésy)

ORPC Valavran

Major Stéphane Granger

27, rue du Village | 1294 Genthod

office@orpcvalavran.ch | www.orpcvalavran.ch

t&f. 022 774 08 06

RAPPORT FINANCIER 2021



BILAN | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021
(en CHF)

	SOLDE AU 31.12.2021	SOLDE AU 31.12.2020
ACTIF	114'393'426	110'581'818
Patrimoine financier		
LIQUIDITÉS	23'650'982	19'561'255
CRÉANCES	6'268'708	8'758'822
PLACEMENTS	52'094'273	51'166'216
Patrimoine administratif		
INVESTISSEMENTS	27'440'062	25'975'083
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	1'285'111	1'285'111
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	4'126'782	3'954'881
AUTRES DÉPENSES À AMORTIR		
AMORTISSEMENTS SUPPL. CUMULÉS	(472'492)	(119'550)
PASSIF	114'393'426	110'581'818
Fonds étrangers et engagés		
ENGAGEMENTS COURANTS	773'671	862'717
PROVISIONS	1'605'702	1'380'702
ENGAGEMENTS ENVERS FINANÇ. SPÉCIAUX	283'850	283'850
Fonds propres		
FORTUNE NETTE	111'730'203	108'054'549

NB: Introduction du modèle comptable harmonisé 2 au 01.01.18

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2021
(en CHF)

579.3636	Subventions diverses	69'960
579.3637	Aide sociale	22'021
593.3638	Aide à l'étranger	100'000

COMPTES DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ | 2021
(en CHF)

	DESCRIPTION	BUDGET 2021	COMPTES 2021
	CHARGES D'EXPLOITATION	11'022'069	9'972'976
30	Charges de personnel	2'110'360	2'000'014
31	Charges de biens et services	3'168'800	2'171'815
33	Amortissements PA	1'443'139	1'443'426
36	Charges de transfert	4'299'770	4'357'721
	REVENUS D'EXPLOITATION	10'246'199	12'868'239
40	Revenus fiscaux	9'769'650	12'350'334
42	Taxes	235'300	276'079
45	Prélèvements sur les fonds spéciaux	-	-
46	Revenus de transfert	241'249	241'826
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-775'870	2'895'263
34	Charges financières	805'500	784'600
44	Revenus financiers	1'939'800	1'917'932
	RÉSULTAT FINANCIER	1'134'300	1'133'332
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	358'430	4'028'595
38	Charges extraordinaires	-352'942	-352'942
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-352'942	-352'942
	RÉSULTAT TOTAL	5'488	3'675'653

INVESTISSEMENTS EN COURS | 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2021 (en CHF)

DATE DU VOTE	OBJET	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU BILAN 01.01.2021	DÉPENSES 2021	AMORT. 2021	SOLDE AU BILAN 31.12.2021
PATRIMOINE ADMINISTRATIF							
05.03.13	Aménagement Pte Voie Étude		97'000	27'240			27'240
10.04.18	Centre voirie	2021 2050	4'955'000	4'374'860	718'127	164'609	4'928'378
10.11.20	FIDU	2022 2051	281'100	-	281'100		281'100
22.06.21	Aménagements extérieurs CC-école	2023 2032	5'800	-	5'518		5'518
22.09.20	Gicord, extension et mise aux normes	2022 2051	83'500	-	83'131		83'131
14.09.21	Aménagements ligne 52 TPG	2022 2051	150'000	-	6'330		6'330
08.02.22	Route Gandole-Valavran	2022 2051	650'000		3'149		3'149
22.09.20	Collecteur Troiselles, ph. III	2021 2060	2'830'000	506'917	2'188'569		2'695'485
PATRIMOINE FINANCIER							
04.12.18	Malagny 4, réalisation de 2 immeubles		3'135'000	2'273'592	978'536		3'252'128
22.06.21	Chauffage à distance au centre du village		1'350'000				

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2021 (en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2021	AMORT. 2021	SOLDE AU 31.12.2021
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF							
19.06.01	Collecteur route de Collex	20	2002 2021	2'034'400,00	55'319,25	55'319,25	0,00
18.11.03	Balayeuse	10	2005 2014	210'000,00	1,00		1,00
14.12.04	Coll. Pougny, Pré-Félix	30	2009 2038	1'500'000,00	774'000,00	43'000,00	731'000,00
15.11.05	Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms + *	30	2007 2036	2'000'000,00	581'137,00	36'321,00	544'816,00
12.12.06	Luminares chemin Pralay	20	2007 2026	250'000,00	72'000,00	12'000,00	60'000,00
19.06.07	Parcelle 563	30	2008 2037	1'186'420,00	552'470,00	39'550,00	512'920,00
15.05.07	Centre Vigne Blanche + **	30	2008 2037	2'278'375,54	890'800,00	52'400,00	838'400,00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	2009 2028	455'000,00	182'000,00	22'750,00	159'250,00
18.12.08	Centre communal polyvalent	Cré. Et.	2011 2040	750'000,00	9'844'080,00	492'204,00	9'351'876,00
02.02.10	Centre communal polyvalent + frais préc.	30	2011 2040	15'801'496,65			
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	20	2009 2028	270'000,00	102'749,00	12'844,00	89'905,00
08.12.09	Rénovation bâtiment école + ***	30	2010 2039	4'221'120,00	2'635'483,00	142'170,00	2'493'313,00
11.05.10	Aménagement du centre du village	15	2011 2025	745'000,00	214'842,00	42'969,00	171'873,00
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	20	2012 2031	225'000,00	102'271,00	9'300,00	92'971,00
26.06.12	GIBâtiment de la Crèche + étude	30	2013 2042	2'203'966,70	1'549'901,85	70'450,00	1'479'451,85

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2021
(en CHF)

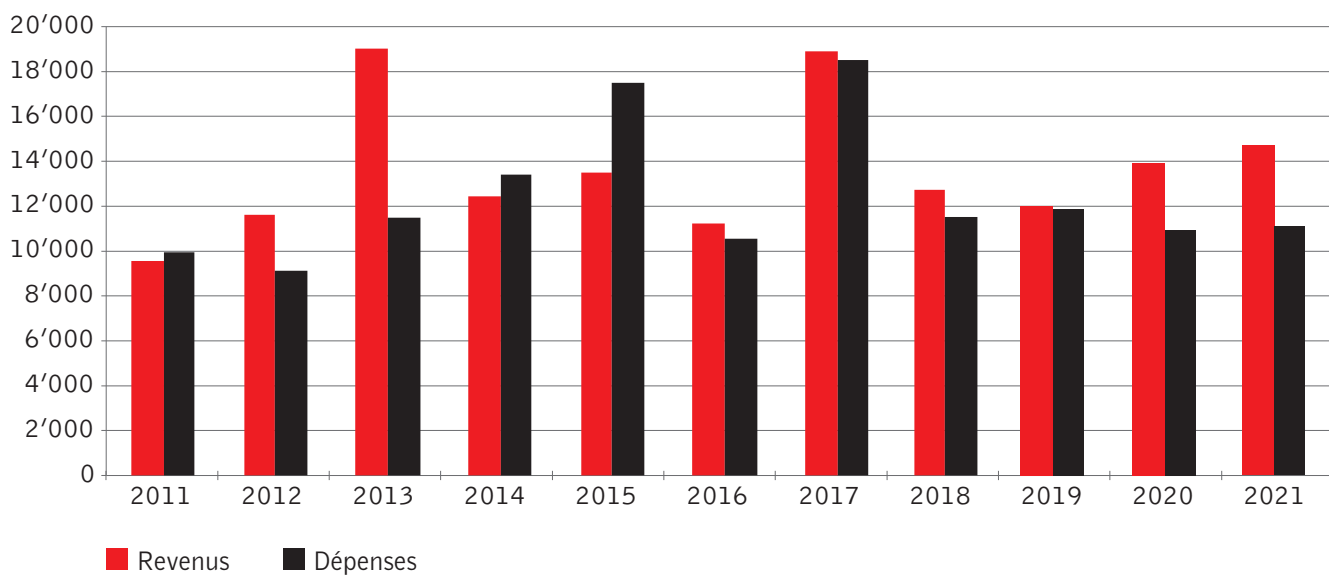
DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2021	AMORT. 2021	SOLDE AU 31.12.2021
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF							
09.04.13	Cheminement au ch. des Chênes	20	2014 2033	132'000,00	82'098,00	6'315,00	75'783,00
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude	30	2014 2043	950'000,00	733'806,63	31'666,00	702'140,63
25.06.13	Collecteur rte Malagny	30	2014 2043	360'000,00	291'625,00	12'680,00	278'945,00
13.05.14	Accès Bains du Saugy	20	2015 2034	1'116'962,00	433'659,00	31'690,00	411'969,00
24.06.14	Collecteur Rennex-Limites-Mt. Rose	30	2015 2044	615'000,00	537'273,00	22'387,00	514'886,00
24.06.14	Mise en passe, phase III	10	2015 2024	85'000,00	29'823,00	7'456,00	22'367,00
14.04.15	Ossuaire	30	2016 2045	100'000,00	73'952,00	2'958,00	70'994,00
14.04.15	Collecteur Troiselles, phase I	30	2016 2045	1'700'000,00	1'052'046,65	56'666,00	995'380,65
12.05.15	Signalétique	10	2015 2024	30'000,00	11'544,00	2'886,00	8'658,00
03.10.15	Ecopoint Pralay	10	2016 2025	155'000,00	76'279,00	15'256,00	61'023,00
13.09.16	Collecteur Troiselles, phase II	30	2017 2046	600'000,00	426'171,55	20'000,00	406'171,55
08.11.16	FIDU	30	2018 2047	341'700,00	307'530,00	307'530,00	0,00
08.11.16	Jeux Mail Lullin + ****	20	2018 2037	450'000,00	380'658,44	22'391,67	358'266,77
07.02.17	Extension Bains du Saugy	20	2018 2037	190'000,00	178'424,19	10'495,55	167'928,64
11.04.17	Rénovation salle de gym	10	2018 2027	220'000,00	154'085,54	22'012,22	132'073,32
11.04.17	Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C	30	2018 2047	140'000,00	105'124,50	4'667,00	100'457,50
20.06.17	Réfection rte au coll. Malagny	30	2018 2047	500'000,00	408'897,28	15'144,34	393'752,94
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-cœur	30	2018 2047	85'000,00	44'666,19	1'505,11	43'161,08
07.11.17	FIDU	30	2019 2048	284'000,00	265'066,00	66'269,00	198'797,00
06.11.18	FIDU	30	2020 2049	498'500,00	481'883,33	16'616,67	465'266,66
12.11.19	FIDU	30	2021 2050	277'700,00	277'700,00	9'256,67	268'443,33
04.02.20	Camion pompier	15	2021 2035	205'000,00	190'988,00	13'642,00	177'346,00
	Coficoge				2'000,00		2'000,00
	Bcge				1'199'711,00		1'199'711,00
	SIG				83'400,00		83'400,00
					25'395'466,40	1'730'767,48	23'664'698,92

**** CC du 14.03.17

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

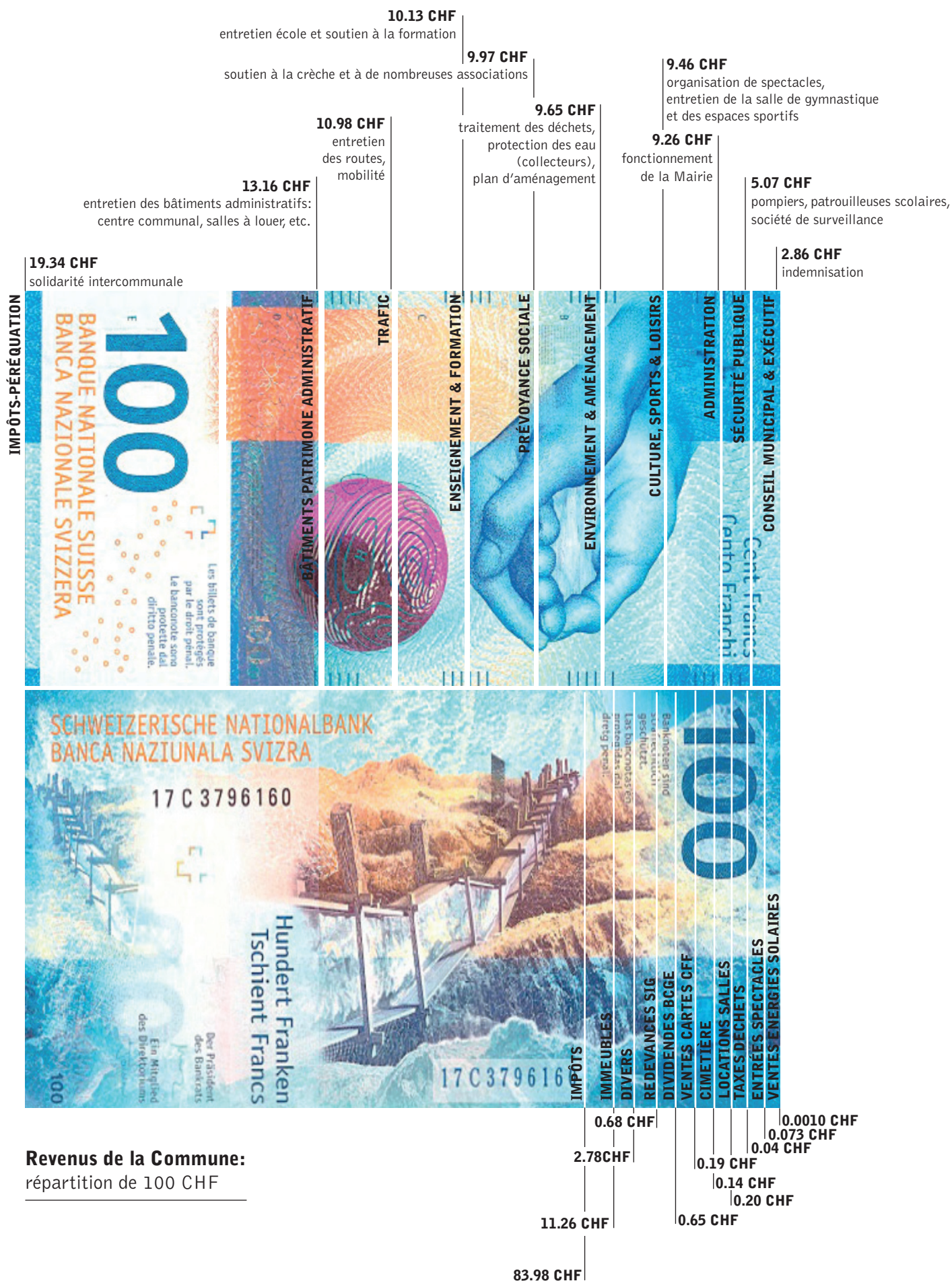
(en CHF)

FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2021	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022
01.	LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	328'960	317'662	364'060
02.	SERVICES GÉNÉRAUX	2'450'033	2'470'950	2'372'328
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	531'004	465'861	564'671
2.	FORMATION	1'064'053	960'589	1'107'983
3.	CULTURE ET LOISIRS	1'192'202	1'040'236	1'932'087
4.	SANTÉ	53'666	56'740	53'666
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'108'642	1'040'055	1'193'901
6.	TRAFIC	1'216'874	1'171'408	1'084'498
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	976'842	947'889	753'178
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE	(120'000)	(116'848)	(110'000)
91_2_3	FINANCES ET IMPÔTS	(7'874'764)	(11'079'640)	(8'336'570)
96_7	IMMEUBLES	(933'000)	(950'556)	(980'500)
RÉSULTAT		(5'488)	(3'675'653)	(698)



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenus	9'710	11'544	19'033	12'508	13'325	11'234	18'771	12'677	12'004	13'814	14'786
Dépenses	9'975	9'044	11'522	13'241	17'373	10'628	18'469	11'407	11'919	11'066	11'111
Résultats	-265	2'500	7'511	-733	-4'048	606	312	1'270	85	2'748	3'675

Impôts communaux: comment sont utilisés 100 CHF



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



* **Électeurs communaux**

Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

** **Électeurs fédéraux**

Tous les suisses et suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".



Etat civil 2021

>	Mariages célébrés à Genthod	2
>	Partenariats célébrés à Genthod	0
>	Décès	7
>	Naissances	0
>	Reconnaissances	3
>	Déclarations de nom	2
>	Actes délivrés pour l'arrondissement	1'683

Naturalisations 2021

En 2021, 5 procédures de naturalisations suisse et gentousienne ont été traitées. 4 préavis favorables ont été délivrés par le Conseil municipal, ainsi qu'un refus. A la fin de l'année, 2 procédures étaient en cours auprès de la commission en charge et a été préavisée favorablement début 2021.

Pour toute information concernant une naturalisation, le service compétent, auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations, est joignable au 022 546 46 20.

Cimetière 2021

>	Inhumations	5
>	Incinérations	7

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2021-2022

1P	Mme Arlette Michaud	21
1P/2P	Mme Gabrielle Hofer	21
2P/3P	Mme Carole Oldacre Mme Sophie Pasche Hafner	22
4P/5P	Mme Dominique Boeschel Mme Anne Antonelli	19
5P	M. Dominique Favre	19
6P	Mme Noelia Borda M. Alexandre Tsiklis	21
7P	Mme Isabelle Steiner Grob	21
8P	Mme Mélanie Kleinstein Mme Tamara Lombardo	22

Total

166 élèves

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Vacances d'été 2022

Lundi 4 juillet au vendredi 19 août 2022

Rentrée scolaire

Lundi 22 août 2022

Vacances d'automne

Lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022

Noël | Nouvel An

Lundi 26 décembre 2022
au vendredi 6 janvier 2023

Février

Lundi 20 au vendredi 24 février 2023

Pâques

Vendredi 7 au vendredi 21 avril 2023

Autres congés

Fête du Travail | lundi 1^{er} mai 2022

Jeûne Genevois | jeudi 8 septembre 2022

Ascension | jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022

Pentecôte | 6 juin 2022

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

	capacité
Salle des fêtes et cuisine	400 personnes
Hall (foyer, bar, salle Gallatin)	74 personnes
Salle Bonnet (réservée pour les cours)	
Salle de la Rive (réservée pour les cours)	

Espace Saladin

	capacité
Espace Saladin	60 personnes

Salle des sociétés

	capacité
Salle	50 personnes

Parascolaire

	capacité
Salle Écureuils et cuisine	72 personnes

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2^{ème} classe, au tarif préférentiel de CHF 20.– par carte.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

- > Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;
- > Téléphoner ou passer à la mairie t. 022 774 12 80 | 37, rue du Village;
- > La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.

AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22; les communes sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2016 pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.



Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.

http://www.genthod.ch/fr/admin/prestations/welcome.php?dienst_id=33202



OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population:

88, route de Chancy | 1213 Onex

Heures d'ouverture guichets
sur rendez-vous préalable uniquement

Accueil téléphonique
lundi au vendredi

Service Suisses
t. 022 546 46 03

Service Etrangers
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

Service Naturalisations
t. 022 546 46 20



Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport 10 selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

- > par mail
infos-passeport.ocpm@etat.ge.ch
- > par téléphone au 022 546 46 03
- > par internet sur le site de la Confédération directement
https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr



Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Les documents d'identité sont valables 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Le passeport coûte **CHF 145.–** pour les adultes et **CHF 65.–** pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte **CHF 158.–** pour les adultes et **CHF 78.–** pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de **CHF 70.–** pour les adultes et **CHF 35.–** pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de **CHF 150.–** auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.

t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales.

Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de document, voici comment procéder:

1. Par courrier

Envoyer les documents à légaliser en veillant à bien indiquer leur pays de destination à l'adresse suivante:

Office cantonal de la population
et des migrations
Service état civil et légalisations
Case postale 2265
1211 Genève 2

Les demandes par courrier sont traitées dans un délai de 1 à 3 jours dès réception des documents.

2. Sur rendez-vous

Prendre rendez-vous par email:
legalisations.ocpm@etat.ge.ch

Se présenter à la date et heure convenue avec les documents à légaliser aux guichets du service des légalisations.

La demande est traitée en principe immédiatement. En cas de volume important ou de forte affluence, les documents peuvent être légalisés pour le lendemain.

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | **M. Joël Schmulowitz**

Adjoints

Mme Karen Guinand,
M. Andréas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Yvan Rochat

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00
mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires

lundi, mardi et jeudi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00
vendredi | fermé



SERVICE SOCIAL

37, rue du Village | t. 022 774 19 81

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

Horaires

lundi, mardi, vendredi
09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Rive Droite du lac

Officiers d'état civil

Responsable | Mme Réjane Anklin
M. David Huwiler et Mme Maria Gomes
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi |
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mercredi | 08h00 à 16h00

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00
mardi et vendredi | 15h00 à 18h00
mercredi | 14h00 à 17h00
samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda –
renseignements sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Centre de voirie
40, chemin des Chênes | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole
139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Olivier Bouchoud

Secrét. Bellevue-Genthod
t. 022 959 75 40

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)
www.restoscolaire.ch
t. 058 307 84 64

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"
41, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37 | www.popepoppa.ch/fr/creche-les-4-saisons.php

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école enfantine, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.





Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village

t. 022 774 25 73

www.lespetitsloups1294.com

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits, de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, le lundi, mardi et jeudi de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi et le vendredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou

56, route de Sauverny | 1290 Versoix

t. 022 950 84 48

pascale.cuerel@supernounou.ch

www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin

t. 079 662 01 22

cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Essaims d'abeilles | t. 118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée

SADED SA

32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge

t. 022 342 36 00

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Yannick Seramondi | président

24h/24h

t. 022 774 23 28

bellevue-genthod@sisl.ch

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix

t. 022 427 63 10

en cas de non-réponse 022 427 81 11

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 10h00 à 17h00

Urgences | t. 117

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)

24h/24h

t. 022 420 88 11

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi |

07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi et dimanche

08h00 à 12h30

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod

Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97

9, chemin des Crêts-de-Pregny

1218 Grand-Saconnex

Informations

Mme Carla Edelenbos | présidente

t. 022 788 26 50 | edelenbos@bluewin.ch

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00

gd-sac@protestant.ch

<https://5communes.epg.ch>



Catholique | Chapelle Sainte-Rita

Abbé Joseph Hoï

Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA

46, avenue Cardinal-Mermillod

1227 Carouge | t. 022 342 30 60

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (HOSPICE GÉNÉRAL)

25, avenue Adrien-Lachenal
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

mardi
13h30 à 16h30

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
07h30 à 17h00

PERMANENCE JURIDIQUE

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
sans rendez-vous

**CENTRE ORNITHOLOGIQUE
DE RÉADAPTATION (COR)**
47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07
aide aux oiseaux | t. 079 624 33 07
communication@cor-ge.ch

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILIERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures
mardi et vendredi

Concessionnaire
Retripa SA | 5, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les
conteneurs normalisés peuvent être utilisés
pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des
jours de levée. Les conteneurs doivent im-
pérativement être rentrés dans les plus
brefs délais.

Le dépôt de déchets en dehors des em-
placements et horaires prévus est inter-
dit et amendable.

Ramassage du papier et du carton

Mercredis 27 avril, 25 mai, 29 juin, 27
juillet, 24 août, 28 septembre, 26 octo-
bre, 30 novembre, 28 décembre 2022

Prière de déposer, devant votre propriété,
le papier et le carton dans un conteneur
à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Jeudis 2 juin et 6 octobre 2022

Prière de déposer ces objets devant votre
domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de dé-
molition ne seront pas enlevés.

Ramassage des déchets verts de jardins

Mercredis 6 avril, 4 et 18 mai, 8 et 22
juin, 6 et 20 juillet, 3 et 17 août, 7 et
21 septembre, 5 et 19 octobre, 2 et 16
novembre, 7 décembre 2022

Les déchets de jardins peuvent être ap-
portés au centre de récupération des Châ-
nats ou déposés dans des containers verts
pour le passage sur la commune.

Ramassage des déchets de cuisine

Les déchets de cuisine sont récoltés à
l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés
dans l'un des points de collecte mis à dis-
position sur la commune.



Écopoints communaux

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex
chemin des Chênes | Centre de voirie

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 420 91 11

Heures d'accès

mars à octobre
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en
dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gra-
tuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne
sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer
des déchets hors des emplacements
prévus à cet effet ou en dehors de
l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille,
matériel électrique, électronique de bureau, car-
touches toner, tubes néon, ampoules économiques,
déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins,
huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, bat-
teries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier,
carton, capsules de café

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés
ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets
d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale,
épaves de voitures, déchets industriels, déchets
d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des
commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de
compagnie est effectué en permanence
sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel
M. Jonathan Jost
150, route de Ferney
1218 Le Grand-Saconnex
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



RECOMMANDATIONS

Propriétaires de chiens

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 19, 20, 21 stipulent:

“Détenteur

¹ Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l’environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Auxiliaires et promeneurs de chiens

² Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.

³ Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.

⁴ Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l’exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens.”

“Accès au domaine public, cultures et espaces naturels

¹ Le Conseil d’Etat fixe par voie réglementaire les restrictions générales d’accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi.

² Le département, sur proposition des communes et après consultation de la commission, peut fixer d’autres lieux dont l’accès est interdit ou soumis à condition et établit la liste des espaces de liberté.

³ Par espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s’ébattre toute l’année sans laisse sous le contrôle de la personne qui les accompagne.

⁴ Le département veille à une répartition équitable entre les lieux dont l’accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens.

⁵ La loi sur la faune, du 7 octobre 1993, la loi sur les forêts, du 20 mai 1999, ainsi que la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, sont réservées.”

“Tranquillité publique

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“Déjections canines

¹ Il incombe au détenteur d’empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.

² Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.

³ Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections.”

Plus généralement s’agissant des propriétaires d’animaux, l’article 43 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique:

“Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris.”

Feux de déchets

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l’article 15B de son règlement d’application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de déchets en plein air sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Est réservée, pour autant qu’il n’en résulte pas d’immissions excessives, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du département en la matière soient respectées, l’incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d’organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d’arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu’il s’agisse d’une quantité de moins de 3 m³.



Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Selon le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03), et en particulier ses articles 33 et 34:

“Tondeuses à gazon et tronçonneuses

L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal.”

“Machines à souffler les feuilles

¹ L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.

² Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal
- e) sur les chemins forestiers.”

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”

² Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. ”

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire, fermier, usufruitier et en général toute personne ayant, à titre quelconque, la jouissance d'un bien-fonds ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles, est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année dans le courant du printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé ces délais, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

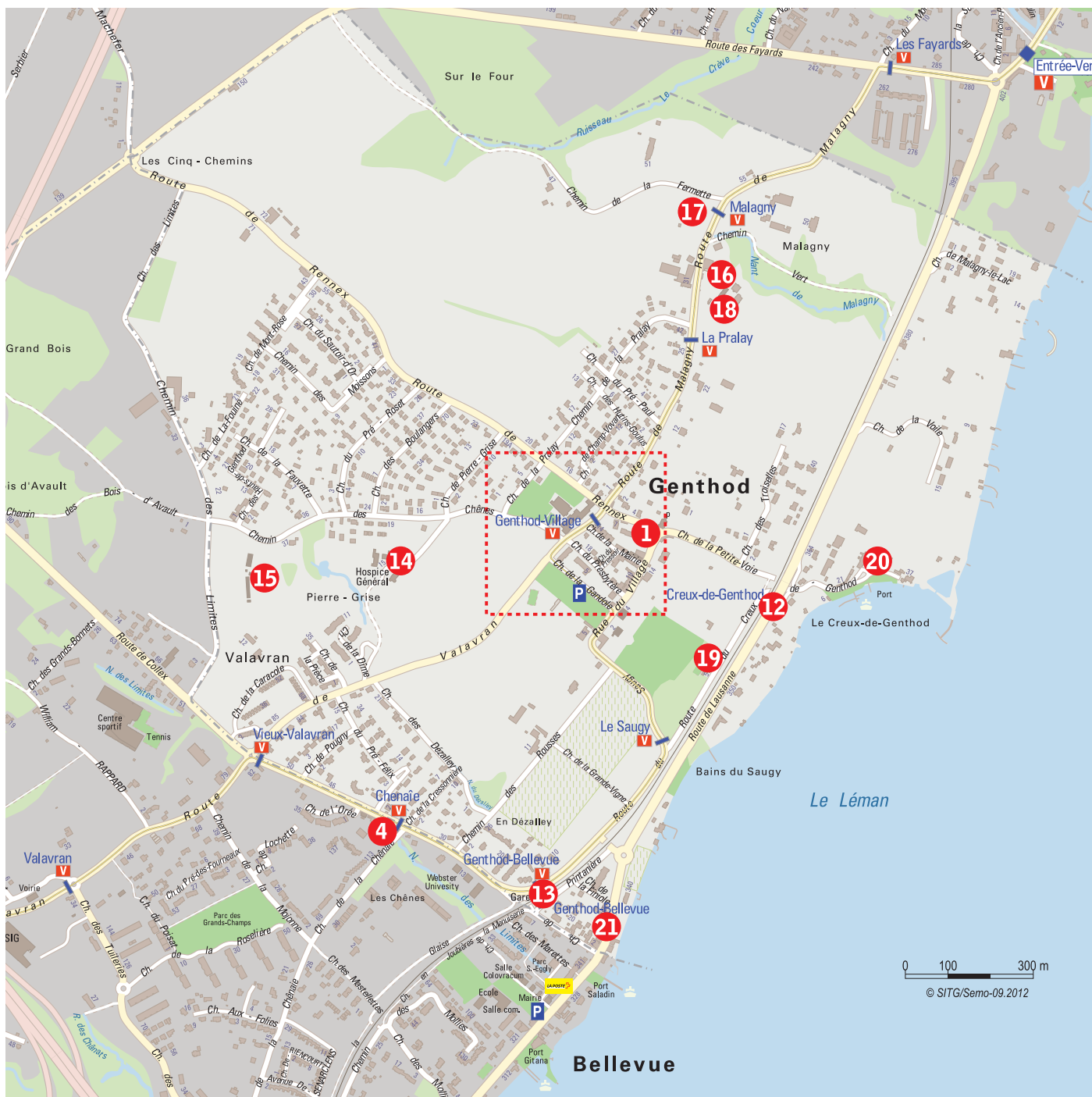
- > Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- > Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
- > Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- > Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces de récupération: (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La “Directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales” informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève <https://www.ge.ch/document/eau-evacuation-eaux-biens-fonds-piscines-familiales>.



Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 388 80 60



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Espace Saladin | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Agence postale Commerces |





AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

A la suite des élections des 15 mars et 5 avril 2020, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 27 mai 2020, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2020, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz**

Adjoints | **Karen Guinand, Andréas Baumgartner**

Conseil municipal

Conseillers |

Rosalynne Bouvier (VAG)

Charles Buffle (PLR)

Geneviève Cadei-Millot (VAG)

Bettina Decosterd (GIG)

Dürmüller Yoann (GIG)

Lorella Glaus-Lembo (PLR)

Stéphane Granger (PLR)

Bastien Guex (GIG)

Olivier Joss (GIG)

Mônica Merkt (GIG)

Marco Realini (PLR)

Bruno Reinmann (VAG)

Olivier Righetti (VAG)

Alain Rosset (VAG)

Noun Jacques Sanou (PLR)

Julie Udry (PDC)

Christine Vizcaino (GIG)

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PLR | Parti Libéral Radical

VAG | Vivre à Genthod

PDC | Parti démocrate-chrétien

Bureau du Conseil municipal

2022 - 2023

Présidence | **Marco Realini**

Vice-présidence | **Bastien Guex**

Secrétaire | **Geneviève Cadei-Millot**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz** Culture, sports et loisirs |
Environnement | Finance, administration et économie
publique

Adjointe | **Karen Guinand** Social et
naturalisations | Aménagement et mobilité

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Bâtiments
et travaux publics | Sécurité

Commissions

Aménagement et mobilité

Président | **Alain Rosset** (VAG); Vice-président | **Olivier Joss** (GIG); Membres | **Rosalynne Bouvier** (VAG), **Yoann Dürmüller** (GIG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Noun Jacques Sanou** (PLR)

Bâtiments et travaux publics

Président | **Noun Jacques Sanou** (PLR); Vice-présidente | **Julie Udry** (PDC); Membres | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Olivier Joss** (GIG), **Alain Rosset** (VAG)

Culture, sports et loisirs

Présidente | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR); Vice-présidente | **Mônica Merkt** (GIG); Membres | **Charles Buffle** (PLR), **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Bettina Decosterd** (GIG), **Olivier Righetti** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

Environnement

Président | **Bastien Guex** (GIG); Vice-président | **Charles Buffle** (PLR); Membres | **Rosalynne Bouvier** (VAG), **Olivier Joss** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Alain Rosset** (VAG), **Christine Vizcaino** (GIG)

Finance, administration et économie publique

Présidente | **Julie Udry** (PDC); Vice-présidente | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG); Membres | **Charles Buffle** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG)

Sécurité

Président | **Bruno Reinmann** (VAG); Vice-président | **Stéphane Granger** (PLR); Membres | **Yoann Dürmüller** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Olivier Righetti** (VAG), **Noun Jacques Sanou** (PLR), **Christine Vizcaino** (GIG)

Social et naturalisations

Présidente | **Christine Vizcaino** (GIG); Vice-président | **Olivier Righetti** (VAG); Membres | **Bettina Decosterd** (GIG), **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres CM | **Olivier Righetti** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG),
Karen Guinand (GIG)

Commission consultative du GICORD

Membre CM | **Bruno Reinmann** (VAG)

Exécutif | **Andréas Baumgartner** (PLR)

Groupement intercommunal de la crèche

Membres CM | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR),
Christine Vizcaino (GIG)

Exécutif | **Karen Guinand** (GIG)

Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG),
Charles Buffle (PLR)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres CM | **Alain Rosset** (VAG), **Marco Realini** (PLR) présidente CM 2022-2023

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG),
Karen Guinand (GIG),
Andréas Baumgartner (PLR)

Tennis-Club de Genthod

Membre CM | **Mônica Merkt** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)



Bord du lac

L'essentiel des photographies ont été prises à Genthod.
Un immense merci à la photographe pour son regard artistique, son temps et sa générosité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch